



# SDIS 70

## Rapport d'activité 2018





## Éditos

Ziad Khoury  
Préfet de la Haute-Saône



*L'année 2018 ne se résume pas à des chiffres. C'est d'abord l'action d'hommes et de femmes traduisant au quotidien un engagement sans faille pour la sécurité des personnes et des biens.*

*Le besoin de sécurité qu'ils rencontrent est croissant, parce qu'il exprime aussi des demandes adressées aux sapeurs-pompiers mais dont la vocation est de trouver d'autres débouchés. C'est pourquoi l'augmentation de près de 18 % des interventions l'an dernier ne doit pas refléter une tendance pérenne. Nous devons donc travailler sur des solutions d'optimisation et de coordination innovantes. C'est le sens, par exemple, des évolutions engagées en matière de télémédecine ou de garde ambulancière. Au-delà, les solidarités de proximité doivent être constamment confortées.*

*Je tiens à remercier avec respect les sapeurs-pompiers de la Haute-Saône, qu'ils soient professionnels ou volontaires, qui servent notre pays avec un sens remarquable du devoir. Nos concitoyens savent ce qu'ils doivent aux sapeurs-pompiers, et pas seulement à l'occasion des grands événements, comme l'incendie dramatique de Notre-Dame de Paris.*

*La réponse opérationnelle du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône (SDIS), avec le soutien attentif de son conseil d'administration, a été à la hauteur du défi que 2018 lui a imposé, avec 22 451 interventions et 176 769 communications radio. Peu de structures sont capables de mobiliser avec rapidité et excellence autant de moyens humains et matériels tout en maintenant un coût par habitant modéré et stable.*

*Je souhaite saluer en particulier le Colonel Tailhardat et son état-major, toujours à la recherche du meilleur service public, et au-delà tous ceux qui sont en charge de la sécurité de notre société. Ils ont toute la confiance et la reconnaissance de l'État.*

*Les SDIS doivent aujourd'hui affronter deux grands défis :*

- la préservation de notre modèle de sécurité civile, qui renvoie en premier lieu à la question du maintien d'un volontariat vivace. Il permet un maillage territorial et une mixité avec les professionnels qui est notre force. Les actions menées l'an dernier en faveur du volontariat illustre la persévérance de notre SDIS, qui porte des fruits avec 1876 sapeurs-pompiers volontaires aux côtés de 104 sapeurs-pompiers professionnels. Le Gouvernement est conscient des préoccupations quant au statut des sapeurs-pompiers volontaires et y travaille résolument ;*
- la consolidation de notre culture de la sécurité civile. Au-delà de la formation, illustrée en juin 2018 par l'ouverture du plateau technique, au-delà des exercices, dont celui en juillet 2018 de grande ampleur autour du scénario d'un accident de car scolaire, c'est la question de la capacité de chacun à connaître les risques et les conduites à tenir qui est posée. C'est l'intérêt des campagnes sur les gestes qui sauvent ou des cadets de la sécurité civile, sans oublier les activités quotidiennes des préventionnistes.*

*Je veux enfin m'incliner avec émotion devant ceux qui ont donné leur vie ou ont été blessés dans l'exercice de leur mission. Comme l'a dit le ministre de l'intérieur le 5 juin 2019, « sapeur-pompier, c'est s'engager à sauver. Sauver malgré le danger. Sapeur-pompier, c'est s'engager pour son territoire, pour ses habitants ».*

## Sommaire

Présentation du SDIS 70 .....	p.4-5
Les moyens financiers .....	p.6-7
Les moyens humains .....	p.8-9
Les moyens matériels .....	p.10-11
Les infrastructures .....	p.12-13
Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC) .....	p.14-15
La planification opérationnelle .....	p.14-15
La formation .....	p.16-17
Le Service de Santé et de Secours Médical .....	p.18-19
L'activité physique .....	p.20
Les centres .....	p.21
L'activité opérationnelle .....	p.22-23
Quelques interventions marquantes .....	p.24
Les autres faits marquants .....	p.25
La promotion du volontariat .....	p.26-27

## Editorial

### Conception

Directeur de la publication : Colonel Fabrice Tailhardat

Responsable de la rédaction : Sylvie Ghattini

Assistante de rédaction : Véronique Jardel

Opérateur PAO : Stéphanie Boisson

Ce rapport d'activité a été réalisé en collaboration avec l'ensemble des groupements et services du SDIS 70.

### Photographies

SDIS 70, Commandant Eric Morel, Sylvie Ghattini, Véronique Jardel, Stéphanie Boisson, L'Est Républicain



### Impression

Département de la Haute-Saône en 1 650 exemplaires



## Robert Morlot Président du SDIS

*Ce rapport d'activité me permet de revenir sur l'activité particulièrement dense du Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2018.*

*En matière d'interventions tout d'abord, l'activité opérationnelle a augmenté de près de 18%. Le SDIS, confronté à une recrudescence des opérations diverses, a ainsi battu un nouveau record avec 22 451 interventions.*

*En matière d'investissements, le SDIS a conforté son ambition de maintien d'un service public de qualité et de maîtrise budgétaire en adoptant un nouveau plan d'équipement. Couvrant les années 2018 à 2023, ce dernier prévoit des investissements globaux à hauteur de 14 600 000 euros.*

*En matière d'infrastructures immobilières, l'année 2018 a également été une année riche en réalisation avec l'acquisition, en copropriété avec l'UDSP 70, des locaux de la Fédération du Bâtiment qui deviendront bientôt la « Maison des Sapeurs-Pompiers », l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre des futures casernes de Port-sur-Saône et de Jussey, la poursuite des travaux réalisés sur le site du groupement technique et la livraison du plateau technique de formation.*

*En matière de formation, l'école départementale que nous avons eu plaisir à inaugurer le 16 juin a enclenché sa montée en puissance. Les sapeurs-pompiers disposent dorénavant d'un site sécurisé équipé d'outils pédagogiques de pointe pour leur mise en situation professionnelle.*

*En matière de formation toujours, nous avons également eu la satisfaction de voir l'établissement reconnu comme organisme de formation DPC (Développement Professionnel Continu). Cette certification va permettre au SDIS de proposer, dès 2019, des formations sur le simulateur d'urgence à un public extérieur constitué de médecins, d'infirmiers et autres professionnels de santé.*

*La qualité de notre service public et ses avancées majeures dans tous les domaines ne pourraient atteindre ce niveau sans l'implication sans faille de l'ensemble des personnels PATS et sapeurs-pompiers (professionnels comme volontaires) de l'établissement. Je tiens ici à tous les en remercier.*

*Enfin, cette année, la problématique du volontariat et de sa promotion est demeurée une préoccupation forte de l'établissement. Outre la reconduction des classes de cadets de la sécurité civile et la signature de plusieurs nouvelles conventions de mise à disposition de personnels avec des employeurs haut-saônois, le SDIS a édité une plaquette « Bilan et objectifs – Développement du volontariat » afin de permettre aux élus de disposer d'une vision claire du volontariat au plan départemental.*

*Cette année encore, c'est avec la même volonté de transparence que le rapport d'activité a été élaboré. Je vous souhaite donc une bonne lecture de ce document qui rassemble, en effet, les principales données chiffrées des 12 derniers mois.*

## Les chiffres clés

**238 347**

c'est le nombre d'habitants que compte le département, soit une densité de 45 habitants / km<sup>2</sup>.

**93**

c'est le nombre de centres d'incendie et de secours répartis sur tout le département de la Haute-Saône. Le corps départemental compte 26 centres.

**104**

c'est le nombre de sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les 5 CIP et à la direction.

**1 876**

c'est le nombre total de sapeurs-pompiers volontaires en Haute-Saône. Les sapeurs-pompiers des corps communaux représentent 44 % de ces effectifs.

**30**

c'est le nombre de personnels administratif et technique au SDIS 70.

**22 451**

c'est le nombre d'interventions réalisées par les sapeurs-pompiers haut-saônois en 2018.

**176 769**

c'est le nombre de communications radio gérées annuellement par le CTA / CODIS (soit 483 / jour).

**22**

c'est le nombre d'élus membres titulaires siégeant au Conseil d'administration.

**2 529**

c'est le nombre de courriers "papier" traités en 2018. Ces derniers sont de plus en plus supplantés par les mails.

**63**

c'est le nombre de délibérations votées en 2018 au cours de 5 réunions du conseil d'administration et de 6 réunions du bureau.

**16 018 759,67 €**

c'est le budget du SDIS 70 pour 2018, dont 13 073 384,84 € dévolus aux dépenses de fonctionnement.

**46,41 €**

c'est le coût de la sécurité en Haute-Saône par an et par habitant.

**7,74 €**

c'est le taux de base de vacation horaire d'un SPV depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**253**

c'est le nombre d'engins détenus par le SDIS 70.

**554 574**

c'est le nombre de pages du site internet du SDIS, consultées en 2018 par les internautes.

**6 115**

c'est le nombre d'abonnés à notre page Facebook.



# Présentation du SDIS 70

## Le SDIS 70, un établissement public autonome

Le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône est un établissement public autonome. Il constitue l'entité administrative chargée de gérer les moyens en personnel et en matériel affectés aux différents centres de secours du département.



Direction



Centre opérationnel



Services techniques

## Le SDIS 70, un établissement bicéphale

La gestion opérationnelle de l'établissement est placée sous l'autorité du préfet et des maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs.

La gestion administrative et financière de l'établissement est placée sous l'autorité du président du conseil d'administration composé de 22 membres élus parmi les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires.

## Classement du SDIS 70

En France, les SDIS sont classés en 3 catégories (A, B et C) en fonction du nombre d'habitants peuplant le département.

La Haute-Saône comptant moins de 400 000 habitants, le SDIS 70 est classé en "C".



Monsieur Ziad Khoury, préfet de la Haute-Saône, Monsieur Yves Krattinger, président du Conseil départemental de la Haute-Saône et Monsieur Robert Morlot, président du SDIS.

## Le SDIS 70, des missions nombreuses

Le SDIS assure la prévention, la protection et la lutte contre l'incendie.

Il participe également :

- à la prévention et l'évaluation des risques de la sécurité civile,
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- à la préparation des mesures de sauvetage et d'organisation des moyens de secours,
- au secours d'urgence aux victimes et à leur évacuation.

Le SDIS 70 effectue également des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions de service public, des interventions pour lesquelles il peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais (destruction de nids de guêpes, conduite de véhicules légers médicalisés...).

2018

## Le nouveau préfet visite le CODIS et le CIP Vesoul

Le vendredi 04 janvier, fraîchement arrivé dans le département, le nouveau préfet, Monsieur Ziad Khoury a visité le centre de traitement des appels. L'occasion pour le colonel Tailhardat, directeur du SDIS, de lui présenter l'établissement et l'organisation opérationnelle mais également le simulateur d'urgence, outil pédagogique, installé dans ces locaux.

Le 26 janvier, c'est aux sapeurs-pompiers du centre d'intervention principal de Vesoul que le préfet a rendu visite. Au programme: présentation des personnels, de la caserne, des véhicules, des moyens matériels et de l'équipe nautique. L'occasion également pour Monsieur Khoury de découvrir des matériels plus spécifiques comme le poste de commandement, le système SINUS, le véhicule satellite, le drone, les caméras thermiques et l'équipement du Groupe d'Extraction (GREX).



2018

## Une newsletter interne est mise en place

Le premier numéro de la lettre d'information du SDIS, baptisée « On en apprend SDIS donc ! » a été lancé le 10 août 2018.

L'objectif de cette newsletter est d'améliorer la communication interne de l'établissement en créant un contact régulier avec tous les personnels - sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires du corps départemental et des corps communaux) et personnels administratif et technique de l'établissement - en partageant des contenus utiles et fédérateurs.

Il s'agit plus particulièrement :

- d'informer des changements (mouvement de personnel, modification de l'organisation des services, nouvelles procédures...), mais aussi des évolutions pouvant avoir une incidence sur le statut, les missions des personnels (modifications législatives, réglementaires...),
- d'aborder des domaines aussi variés que la formation, les équipements, les règlements, l'habillement, les procédures opérationnelles, l'hygiène-sécurité, le domaine social...),
- de permettre aux personnels de mieux se connaître, de valoriser les actions, le travail de chacun.

Au-delà du métier, ce nouveau support de communication est également le moyen de partager les passions personnelles des uns et des autres, les actes extraordinaires ou encore les exploits sportifs de certains, autant d'initiatives qui méritent d'être mises en avant.

Parce que le volontariat constitue la clef de voute de l'organisation des secours et son développement une des priorités du SDIS 70 et de tous les centres du département, parce qu'il faut chaque jour œuvrer ensemble pour recruter de nouveaux collègues sapeurs-pompiers, cette lettre permet de relayer les bonnes idées, toutes les actions citoyennes, les initiatives novatrices des centres en matière de promotion du volontariat.

Le rythme des publications fluctuera en fonction de l'actualité et du volume d'informations à communiquer.



2018

## Le SDIS accueille le Conseil départemental des jeunes

Le centre d'intervention principal de Vesoul a accueilli les membres du Conseil départemental des jeunes le mercredi 10 octobre 2018.

Divers ateliers leur ont été proposés comme une initiation aux gestes qui sauvent, une visite de la caserne avec présentation des engins et du fonctionnement du centre, une présentation du drone et des lunettes interactives, l'équipement en tenue de feu, le visionnage du "retour d'expérience" de l'exercice Novi de Lure du mois de juillet dernier (accident de bus scolaire). Un après-midi bien rempli et riche en informations !



2018

## La Chambre Régionale des Comptes rend son rapport d'observations définitives

Après 2 missions d'inspections consécutives menées en 2014 par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) puis la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la gestion de la Crise (DGSCGC), c'est la Chambre Régionale des Comptes (CRC) qui s'est penchée sur la gestion du SDIS 70.

La mission d'inspection a porté un regard particulièrement attentif sur les thématiques telles que l'activité et l'organisation opérationnelle, la situation financière, les dépenses de rémunération et la gestion du personnel, le temps de travail, l'évolution de l'activité et la permanence des secours.

Le 15 juin 2018, l'établissement a été destinataire du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne / Franche-Comté dans le cadre d'un examen de la gestion des comptes de l'établissement pour les exercices 2011 et suivants.

Concernant la contribution financière globale des collectivités territoriales, la CRC a observé, d'une part, qu'il s'agit de la contribution la moins élevée au niveau national, et d'autre part, qu'elle a peu progressé au cours de la période de référence. Elle a également remarqué que la situation financière demeurait saine malgré d'une part, l'augmentation continue des dépenses de fonctionnement et la stagnation de ses produits de gestion et, d'autre part, la prise en charge sur ses réserves d'une partie significative des dépenses d'investissement.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a confirmé la bonne gestion du SDIS tant sur le plan organisationnel que financier.

Les deux uniques recommandations émises par la CRC (l'une sur le temps de travail et l'autre sur la révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques) seront prises en compte par la modification du régime de travail des opérateurs et des chefs opérateurs du CTA/CODIS et la révision du SDACR qui interviendront courant 2019.

2018

## Le procès des violences du Montmarin se tient à Vesoul

Neuf personnes ont été appelées à comparaître les 4 et 5 juillet 2018.

Ces audiences faisaient suite aux violences ayant eu lieu dans la nuit du 29 au 30 septembre 2017, dans le quartier du Montmarin. Fait inhabituel sur le département : Pris dans un véritable guet-apens, 17 sapeurs-pompiers avaient été la cible de projectiles alors qu'ils intervenaient pour des feux de poubelles successifs et pour l'incendie d'un appartement.

Sur les 9 prévenus, 1 a été relaxé, les 8 autres ont été condamnés à des peines allant de 6 mois à 3 ans fermes. 3 d'entre eux ont également vu leur peine assortie d'une interdiction de séjourner en Haute-Saône pendant 3 ans.



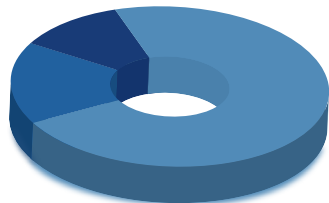
Chambres régionales & territoriales des comptes



# Les moyens financiers



## Les dépenses de fonctionnement 2018 13 073 384,84 €



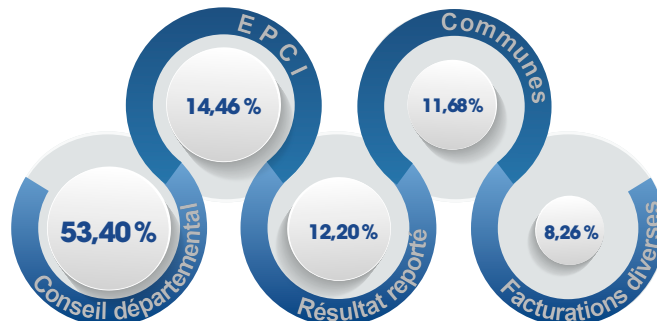
- 9 425 314,98 € de dépenses en personnel soit **72,1 %**
- 2 146 776,03 € de mouvements financiers soit **16,42 %**
- 1 501 293,03 € de dépenses courantes soit **11,48 %**

## Les dépenses d'investissement 2018 2 945 374,83 €



- 1 573 113,54 € de dépenses en équipements opérationnels soit **53,41 %**
- 925 270,69 € de dépenses en bâtiments soit **32,77 %**
- 406 990,60 € de dépenses diverses soit **13,82 %**

## 14 420 301,88 € de ressources budgétaires de fonctionnement



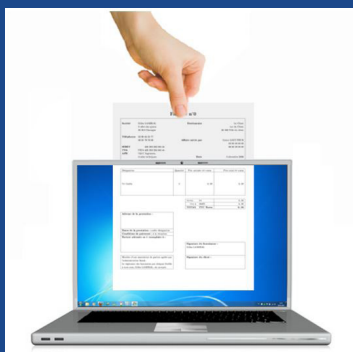
2018

## Un nouveau pas dans l'ère de la dématérialisation est franchi

En juin 2018, le SDIS a franchi un nouveau cap dans la dématérialisation par l'adhésion au dispositif ACTES qui permet de télétransmettre tous les actes administratifs et budgétaires à la préfecture. Ce système est simple d'utilisation et surtout très efficace car il permet de récupérer en quelques minutes les actes revêtus du fameux cachet du contrôle de légalité.

A noter également que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi impose une dématérialisation totale des procédures de marchés publics (de la mise en concurrence jusqu'à l'attribution du marché). Ainsi, tous les échanges avec les entreprises doivent dorénavant transiter par la plateforme achatpublic.com. Aussi, doivent être mis en ligne les dossiers de consultation, les courriers pour les entreprises non retenues, les notifications et les pièces de marchés. L'objectif de cette réforme est de rendre totalement transparente toutes les procédures de marchés et de permettre à quiconque de consulter ces documents.

Rappelons que le SDIS s'est engagé très tôt dans la dématérialisation des procédures. Ainsi, dès 2014, les pièces comptables (titres et mandats) en format papier ont été abandonnées. Elles sont désormais signées électroniquement grâce à un parapheur électronique et télétransmises à la paie par flux informatique. Ce dispositif a permis de gagner du temps dans les délais de paiement aux entreprises.



2018

## Le SDIS fait évoluer son logiciel "paye" pour intégrer le prélèvement à la source

La loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 a instauré le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu qui vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur (revenus, événements de vie) au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Afin d'être en mesure de mettre en œuvre cette réforme majeure au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SDIS a été contraint de faire évoluer son logiciel de paie. Ce changement de version, initié en février, a été opérationnel en octobre 2018.

La phase de tests préalable pour le prélèvement à la source a pu alors débuter. L'objectif était de tester des transferts de données entre le SDIS et la DGFIP puisque les employeurs devaient impérativement pouvoir répondre à 3 obligations :

- appliquer le taux transmis par la DGFIP ,
- retenir le prélèvement à la source sur la rémunération nette à verser au titre du mois M, en appliquant le taux à la rémunération nette imposable ,
- reverser en M+1 à la DGFIP les prélèvements à la source du mois M.

Après de longs mois de travail, le dispositif fonctionne et sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



## L'établissement de conventions de groupement de commandes avec le Département et l'UGAP se poursuit

L'optimisation de la politique d'achat du SDIS s'est poursuivie en 2018. En effet, de nouveaux groupements de commandes ont été initiés au cours de l'année dans les domaines suivants :

### • Le nettoyage des locaux

Le Conseil départemental de Haute-Saône (CD 70) a relancé la consultation pour le nettoyage des locaux sous la forme d'un groupement de commandes en associant le SDIS et la MDPH.

La procédure d'appel d'offres a été lancée par le CD 70 en novembre 2018.

Pour le SDIS, le nouvel accord-cadre entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour 4 ans. Le titulaire du marché est la société ONET.



### • L'achat de carburants en vrac et par cartes accréditives

Le SDIS s'est également associé avec le CD 70 pour la fourniture de carburant en vrac et par cartes accréditives. La procédure d'appel d'offres a été lancée en novembre 2018. Outre l'enjeu financier, l'objectif de cet accord-cadre est de bénéficier :

- d'un réseau de stations-services en Haute-Saône permettant à tous les centres du corps départemental de s'approvisionner dans des stations-services de proximité,
- d'un réseau efficient au niveau national, à l'occasion des déplacements extra-départementaux.

Ce nouvel accord-cadre, conclu pour 4 ans, débutera au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Enfin, en 2015, l'UGAP avait mis en œuvre un dispositif d'achat groupé d'électricité afin d'accompagner les personnes publiques, confrontées à la fin des Tarifs Réglementés de Vente et contraintes, de ce fait, de satisfaire leurs besoins en électricité en passant par une mise en concurrence. Sous l'impulsion du Conseil départemental, le SDIS de Haute-Saône avait adhéré à la vague 1 lancée par l'UGAP, qui regroupait 3 026 bénéficiaires.

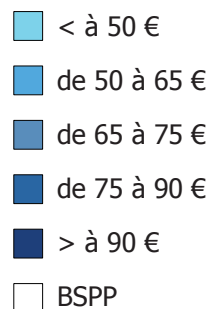
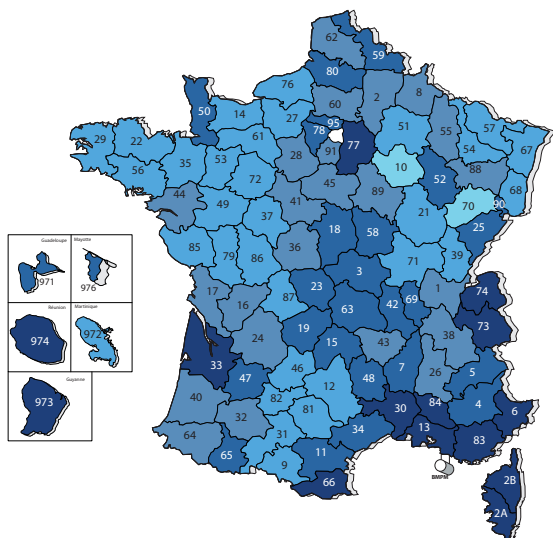
Ce marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Les économies réalisées par le SDIS, pendant cette période pour les dépenses en électricité, sont de l'ordre de 5 à 6%.

Ce marché arrivant à échéance le 31 décembre 2018, l'UGAP a donc relancé une nouvelle consultation courant 2018, à laquelle le SDIS s'est de nouveau associé.

Le nouvel accord-cadre entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la société DIRECT ENERGIE.

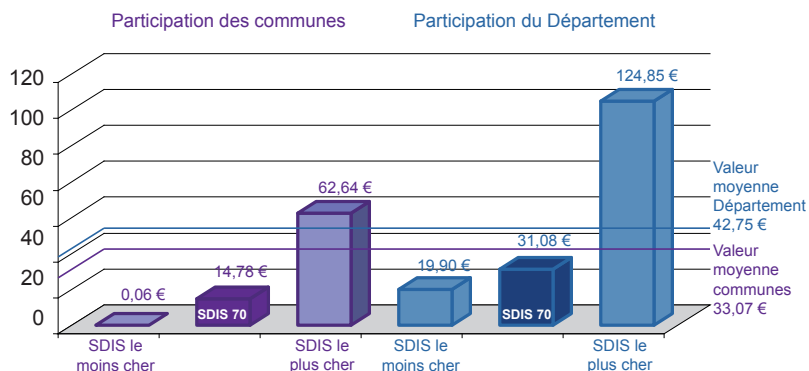
## L'établissement par rapport aux autres SDIS

### ► Participation globale des collectivités

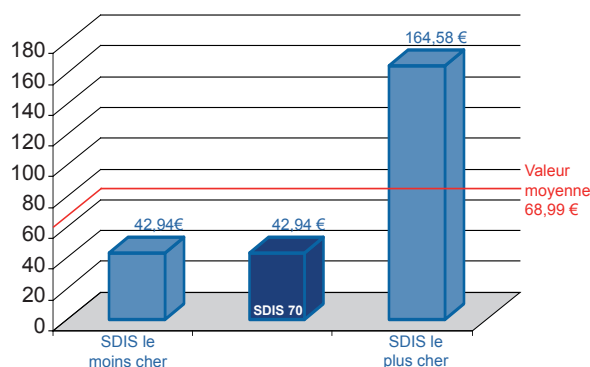


Le SDIS 70 présente la participation globale des collectivités la plus faible de France.

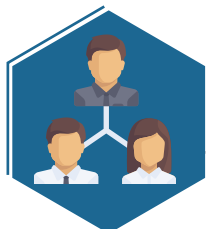
### ► Participation au financement des SDIS (coût en euros / habitant)



### ► Le SDIS 70 présente les dépenses de fonctionnement par habitant les plus faibles de France.




### ► Le SDIS 70 s'est vu décerner la note de 19,7 / 20 au titre de l'indice de la qualité des comptes locaux (IQCL), mesuré chaque année par la Direction Générale des Finances Publiques.




# Les moyens humains


## Les effectifs au 31 décembre 2018



104 SPP	
<b>Catégorie A</b>	
officiers	9
médecins	2
infirmiers	1
<b>Catégorie B</b>	
officiers	16
<b>Catégorie C</b>	
sous-officiers	50
sapeurs et caporaux	26



1 876 SPV actifs dont 54 également SPP et 4 PAT		
	CD*	CC*
officiers	29	26
médecins	24	-
vétérinaires	1	-
pharmaciens	1	-
experts	4	-
infirmiers	64	10
sous-officiers	282	157
sapeurs et caporaux	641	637
<b>Totaux</b>	<b>1046</b>	<b>830</b>



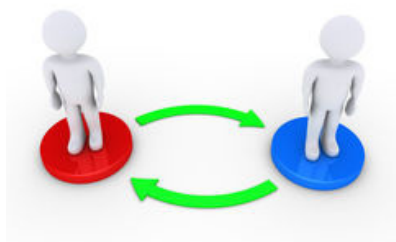
30 PAT	
<b>Catégorie A</b>	
administratifs	3
techniques	1
<b>Catégorie B</b>	
administratifs	2
techniques	1
<b>Catégorie C</b>	
administratifs	12
techniques	11

\*CD : Corps départemental / \*CC : Corps communaux

Le SDIS 70 compte également 5 volontaires du "service civique" en 2018.

## Les mouvements de personnel en 2018

- 188 sapeurs-pompiers volontaires recrutés (141 au CD\* et 47 aux CC\*)
- 206 cessations d'activité (144 au CD\* et 62 aux CC\*)
- 3 départs en retraite (3 SPP)
- 1 départ SPP par voie de mutation
- 6 recrutements (4 caporaux de SPP, 1 lieutenant-colonel de SPP et 1 personnel administratif et technique)



## En 2018, le groupement "Finances Personnels" a organisé :

- 4 CAP (Commission Administrative Paritaire) de catégorie C,
- 2 CCDSPPV (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires),
- 1 CT (Comité Technique).



## La fin de carrière (Répartition 2018)

Le SDIS prend en charge la retraite des SPV (y compris celle des pompiers des corps communaux).



	Nombre d'allocataires	Prise en charge SDIS
Allocation de vétérance	860	402 594,92 €
Allocation de fidélité	7	4 377,60 €
Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (PFR)	77	71 525,60 €
Allocations de tuilage et de limite d'âge	40	12 171,72 €
NPFR	10	18 082,50 €



2018

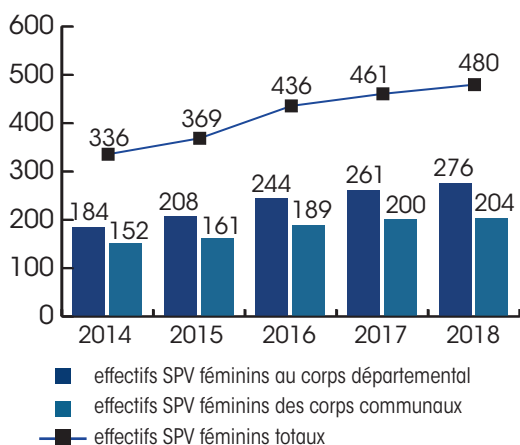
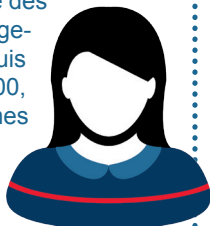
## La féminisation des effectifs se poursuit

Au 31 décembre 2018, le SDIS comptait 480 femmes (276 au corps départemental et 204 au sein des corps communaux). Les femmes représentent aujourd'hui 26,38 % des effectifs du SDIS 70 du corps départemental et 25,58 % tous corps confondus. Ce taux de féminisation est bien supérieur au taux national.

Tous corps confondus, leur effectif a progressé de 42,8 % en 5 ans.

Cependant, même si leur durée d'engagement moyenne a légèrement augmenté depuis 2 ans, cette dernière demeure plus courte que celle des hommes.

Les femmes de moins de 25 ans constituent près de 58 % de l'effectif féminin. On observe ensuite une chute des effectifs au-delà de l'âge de 30 ans. L'engagement assez récent des femmes (possible depuis 1976), mais véritablement effectif depuis 2000, explique, pour partie, le faible taux de femmes âgées de plus de 35 ans. Enfants en bas-âge, difficultés à concilier vie professionnelle, privée et engagement de sapeur-pompier en sont probablement aussi à l'origine.



2018

## L'année des élections professionnelles

Le service "ressources humaines" s'est affairé à la préparation des élections quant au renouvellement des représentants du personnel devant siéger au Comité Technique (CT), à la Commission Administrative Paritaire (CAP) des SPP de catégorie C et au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) relevant du SDIS 70. Les scrutins ont eu lieu le 06 décembre.

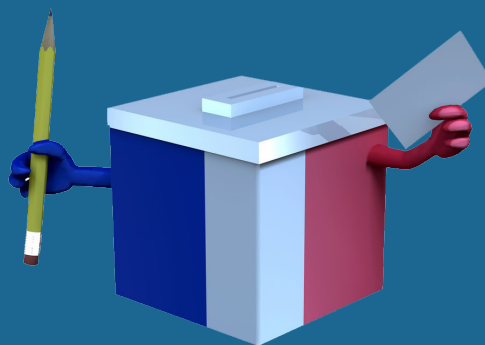
73 électeurs étaient inscrits pour l'élection à la CAP de catégorie C et 132 électeurs pour l'élection au CT. Le taux de participation a été très satisfaisant : 77 % des agents se sont en effet exprimés sur les 2 scrutins.

Le syndicat CFTC-SPASDIS 70 s'est révélé majoritaire ; il emporte 4 sièges à la CAP de catégorie C et 2 sièges au CT. Quant au syndicat de l'encadrement UNSA-SDIS 70, il a obtenu 1 siège au CT.

Suite aux résultats de ces élections, les organisations syndicales ont désigné leurs représentants pour siéger au CHSCT ; 3 sièges sont revenus au syndicat CFTC-SPASDIS 70 et 2 sièges au syndicat de l'encadrement UNSA-SDIS 70.

Ce qui a changé par rapport aux élections de 2014 :

- la création d'une nouvelle instance avec les commissions consultatives paritaires (dédiées aux agents non titulaires, 1 commission par catégorie statutaire). Au vu de la faible importance des effectifs de personnels non titulaires au sein du SDIS, l'établissement a convenu avec le centre de gestion pour l'organisation et le fonctionnement de ces instances ;
- une représentation équilibrée des hommes et des femmes (excepté au sein du CHSCT) ;
- le renouvellement du seul collège des représentants du personnel (les élus désignés en 2014 pour siéger aux CAP, CT et CHSCT y demeurent jusqu'en 2020)



2018

## L'agrément pour l'accueil de volontaires en service civique est renouvelé

Le SDIS 70 est agréé par l'Etat depuis 2011 afin de pouvoir accueillir de jeunes volontaires en service civique. Au vu du succès rencontré par ce dispositif au sein de l'établissement, le service RH a réalisé les démarches nécessaires pour que l'agrément soit renouvelé et ainsi poursuivre l'engagement de jeunes de 18 à 25 ans dans nos unités opérationnelles.

L'établissement a reçu un nouvel agrément valable jusqu'en juin 2021 qui accorde, par an, "5 missions" d'une durée de 10 mois chacune.

Les engagements ont eu lieu sur le 2<sup>e</sup> semestre 2018 : une recrue au 1<sup>er</sup> août suivie de 3 recrues au 1<sup>er</sup> septembre et la dernière au 1<sup>er</sup> décembre.





# Les moyens matériels

## Les principales réalisations 2018

### ► Le parc "véhicules"

- Acquisition pour un montant total de 1 071 000 € TTC de :
  - ↳ 4 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV),
  - ↳ 1 cellule poste médical avancée,
  - ↳ 4 Véhicules Légers (VL),
  - ↳ 1 Véhicule de Transport de Personnel,
  - ↳ 2 Véhicules Légers Tout Terrain,
  - ↳ 1 Véhicule de Soins d'Urgence (VSU).
- Fin du plan de maintenance du parc "échelles".

### ► Le service "logistique - habillement et contrôles"

- Renouvellement de l'habillement et du petit matériel pour un montant total de 608 700 € TTC,
- Lavage de 1 980 effets (vestes "textile", surpantalons, parkas, tenues "destruction nid d'insectes", sacs de couchage, tenues de sport, cottes mécanos, polos et tenues F1),
- Réparation de 208 effets et 43 ARI,
- Contrôle de 307 ARI, 160 bouteilles d'ARI, 315 extincteurs, 85 lots de sauvetage, 795 vestes "textile" et surpantalons, 795 casques F1, 210 casques F2, 42 détecteurs CO, 34 détecteurs, 83 échelles à coulisses.

2018

### La massification des achats au niveau régional se poursuit

Engagée au niveau régional en 2017, la massification des achats permet aux SDIS, en regroupant leurs achats, de réaliser de substantielles économies et de bénéficier d'options gratuites. Depuis sa création en mars 2017, le groupe technique régional, qui pilote ce projet, s'est réuni à 10 reprises dont 4 fois en 2018.

Le bilan des achats réalisés en 2018, grâce au travail du groupe technique régional, est le suivant :

Achats réalisés	SDIS concernés	Nombre achetés par le SDIS 70
3 900 vestes TSI	Tous via l'UGAP	1 200
5 300 pantalons TSI	Tous via l'UGAP	1 200
11 VSAV type cellule	25, 70 et 90	4
29 VSAV type fourgon	21, 39, 71	/
10 FPT	21, 25, 71	/
20 VL type 208	21, 25, 58, 70 et 71	4

En 2019, les achats réalisés dans ce cadre devraient se poursuivre avec l'acquisition, pour le SDIS 70, de :

- 5 VSAV,
- 24 VL type KANGOO,
- 4 VL type 208,
- 3 CCR,
- 100 vestes et pantalons TSI,
- 20 casques,
- 50 vestes softshell.

2018

### Le SDIS travaille à la rédaction d'un nouveau plan d'équipement

Le précédent plan d'équipement « matériels et véhicules » couvrant les années 2012 à 2017 arrivant à son terme, le groupement "Technique" et le pôle « Achat, affaires immobilières et SIC » ont travaillé en 2018 à l'élaboration d'un nouveau plan d'équipement. Ce dernier traite globalement de tous les matériels mis en œuvre par les sapeurs-pompiers (véhicules, gros matériels mais aussi les divers matériels de secours et de lutte ainsi que les matériels informatiques et de transmission). Il a également été étendu, pour une meilleure prospective, aux bâtiments.

Il dresse l'état des lieux de l'équipement, fait apparaître les besoins du SDIS et propose, une planification – compatible avec les capacités financières de l'établissement – couvrant 6 années budgétaires, à savoir la période 2018-2023, garantissant ainsi une meilleure visibilité.

Il prévoit des investissements à hauteur de plus de 14 600 000 euros sur 6 années budgétaires en axant les efforts sur :

- le renouvellement du parc des ambulances,
- le renforcement de l'équipement des CPI en véhicules légers pour assurer des missions de secours à personne,
- le renouvellement des équipements opérationnels et notamment les matériels de désincarcération des CI,
- la mise en place d'équipements de télémédecine dans les CI éloignés des centres hospitaliers disposant d'un SMUR,
- la migration sur les nouvelles fréquences de déclenchement des appels sélectifs,
- la mise en place de locaux d'hébergement dans les CI,
- la sécurisation des accès de l'ensemble des locaux du SDIS.

Pour rappel, le plan 2012-2017 avait permis l'acquisition de 100 véhicules. Un effort particulier avait également été porté au secours à personne, au renouvellement des effets vestimentaires des personnels ainsi qu'à l'acquisition d'équipements opérationnels pour un budget total, sur les 6 exercices, de 8 986 430 €.



## ► Inventaire des matériels 2018



**42**

Véhicule de Secours  
et d'Assistance aux  
Victimes (VSAV)

**2**

Véhicule de Soins  
d'Urgence  
(VSU)



**6**

Fourgon Pompe Tonne  
Secours Routier  
(FPTSR)



**16**

Fourgon Pompe Tonne  
(FPT)



Secours à personne

2	VSM	Véhicule de Secours Médical
2	VLM	Véhicule Léger Médicalisé
4	VSR	Véhicule de Secours Routier
7	VTP	Véhicule Transport de Personnel
1	Ce PMA	Cellule Poste Médical Avancé
2	VPMA	Véhicule Poste Médical Avancé
3	ULS	Unité Légère de Secours
1	Ce SRF	Cellule de Secours Routier Ferroviaire

Interventions diverses

18	VPI	Véhicule de Première Intervention
16	VTU	Véhicule Tous Usages
1	CMIC	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
1	VPRO	Véhicule de PROtection
9	VLTT	Véhicule Léger Tout-Terrain
19	BLS	Barque Légère de Sauvetage
1	Ce PC	Cellule Poste de Commandement
1	VPC	Véhicule Poste de Commandement
1	VSAT	Véhicule SATellite
2	VPL	Véhicule PLongeur
4	VEMA	Véhicule à éléments modulaires amovibles
1	Ce EAU	Cellule EAU
1		Camion plateau (dépanneuse)
1	Ce TU	Cellule Toute Utilité

Lutte contre l'incendie

17	MPR	MotoPompe Remorquable
5	EPASA	Echelle Pivotante Semi-Automatique
1	EPA	Echelle Pivotante Automatique
1	BEA	Bras Elévateur Automatique
4	CCI	Camion Citerne Incendie
13	CCR	Camion Citerne Rural
12	VPSU	Véhicule Premiers Secours Urbain
11	VPS	Véhicule de Premiers Secours
2	DA	Dévidoir Automobile
1	VAR	Véhicule d'Assistance Respiratoire
1	Ce EEm	Cellule Eau Emulseur
2	CEDA	Cellule Dévidoir Automobile
1	CEPARI	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant
1	VIRT	Véhicule d'Intervention sur Risques Technologiques

2018

**Le SDIS dote l'ensemble des sapeurs-pompiers du corps départemental d'un pantalon et d'une veste TSI**

La tenue d'intervention des sapeurs-pompiers a changé début 2018. En effet, la Tenue de Service et d'Intervention (TSI) a remplacé la tenue F1. L'établissement a ainsi fait l'acquisition de 1 200 pantalons et vestes pour un montant de 170 000 euros TTC.

Ces tenues peuvent être utilisées pour tous types d'intervention. Les sapeurs-pompiers conservent d'ailleurs la possibilité de mettre l'une ou l'autre des tenues.

Ce changement, imposé par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC), vise à moderniser l'ancienne tenue militaire utilisée pendant une quarantaine d'année. Plus moderne, confortable et ergonomique et fabriquée à partir de matières antifeu, la TSI est conforme aux normes EN ISO 11612 et 15614.





# Les infrastructures

## Les réalisations 2018

Centre	Nature des travaux	Montant
CI Passavant la Rochère	Réfection du bardage extérieur de la partie administrative	15 000 €
CI Saint-Rémy	Création d'une terrasse extérieure	8 500 €
CI Combeaufontaine	Remplacement de la porte d'entrée suite à effraction	3 100 €
Plateau technique	Remise en valeur des façades	46 000 €
	Réalisation d'un plateau technique sur le site du groupement technique Procédure de désignation d'un maître d'œuvre en mars 2017 Réception des travaux fin mai 2018	754 000 €
	Remise en valeur des bardages	45 800 €
CIP Luxeuil les Bains	Réfection d'une toiture	3 700 €
CIP Vesoul	Réfection de la toiture du bâtiment administratif	20 800 €
DD SIS (locaux pour le SSSM)	Acquisition et aménagement de locaux pour le SSSM	152 200 €
CI FOUGEROLLES	Acquisition d'un local de 100 m <sup>2</sup> , cédé par la commune pour l'euro symbolique Attribution des marchés de travaux pour la création de couchages et sanitaires dans ce local ainsi que d'importants travaux de valorisation et d'isolation	176 000 €
CI RIOZ	Attribution des marchés de travaux pour des aménagements dans le centre et la création de couchages	25 000 €

2018

## Le SDIS réalise de gros travaux sur le site du groupement technique

Les travaux de construction du plateau technique de formation, réalisés entre mars 2017 et mai 2018, ont été supervisés par le pôle "Achats, affaires immobilières et SIC". Ils ont consisté en la création :

- d'une tour de manœuvre de 40 m<sup>2</sup>, sur 3 niveaux, sur laquelle est adossée une toiture pédagogique,
- d'une remise de 410 m<sup>2</sup> pour y stationner 10 poids lourds,
- de locaux sanitaires sur une surface de 50 m<sup>2</sup>,
- d'une aire de lavage de véhicules avec auvent,
- d'un accès dissocié du groupement technique (avec 800 m<sup>2</sup> de parking et voirie).



92 000 euros TTC ont également été consacrés à la réalisation de travaux pour revaloriser les bâtiments existants :

- remise en valeur des bardages,
- réfection de l'enrobé,
- pose d'isolants et de nouveaux bardages sur le bâtiment administratif,
- réfection de l'éclairage extérieur.

Au total, ce sont donc 845 800 euros TTC qui ont été investis sur ce site, totalement pris en charge par le SDIS.



2018

## Le SDIS fait l'acquisition des locaux de la Fédération du Bâtiment

Ces locaux, situés 6 rue Lucie et Raymond Aubrac, jouxtent les locaux de l'Etat-Major. Ils sont devenus la propriété du SDIS et de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône en juillet 2018.

Les premiers travaux ont été engagés dès la fin de l'été. Ils ont consisté en la suppression de la clôture grillagée entre les 2 bâtiments, puis la réalisation de travaux intérieurs de réfection.

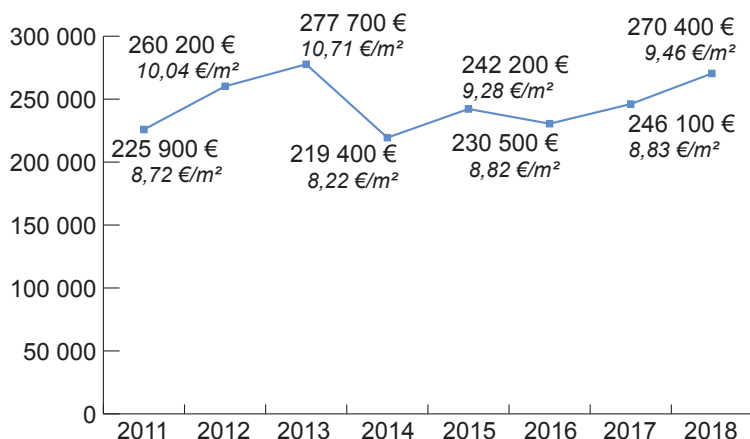
Au cours du premier semestre 2019, les travaux se poursuivront à l'extérieur avec la réfection des façades du bâtiment. La création d'un espace extérieur, comprenant une stèle à la mémoire des sapeurs-pompiers décédés en service commandé, est prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2019.

Le nouveau bâtiment est destiné à abriter, dès le début de l'année 2019, les services du SSSM au rez de chaussée (bureaux administratifs et cabinet médical du secteur). L'étage sera, quant à lui, réservé à l'UDSP 70 avec des bureaux administratifs et une salle de réunion. Un nouveau lieu convivial où les sapeurs-pompiers pourront se retrouver.

Les locaux, qui prendront le nom de "maison des sapeurs-pompiers", seront inaugurés le samedi 22 juin 2019, à l'occasion de la journée nationale des sapeurs-pompiers.



## Evolution des coûts de fonctionnement des bâtiments du SDIS de 2011 à 2018



En 2018, le SDIS dispose de 28 582 m<sup>2</sup> de bâtiment dont le coût de fonctionnement (chauffage, eau, électricité...) s'élève à 270 400 euros, soit un coût moyen de 9,46 €/m<sup>2</sup>.

2018

## Les marchés de maîtrise d'œuvre des casernes de Port et de Jussey ont été attribués

Les deux projets de construction des casernes se sont poursuivis avec, tout d'abord, l'attribution, en octobre, du marché de maîtrise d'œuvre de la caserne de Port sur Saône. Le cabinet d'architecture Vidberg de Vesoul a remporté le marché (qui s'élève à 97 000 euros TTC) et sera donc chargé de la maîtrise d'œuvre de la caserne dont le coût est estimé à 1 200 000 euros TTC. Son financement sera assuré par le SDIS.

Parallèlement, le Département a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de la caserne de Jussey qui va être érigée sur un site partagé avec le centre technique de la DSTT. C'est le cabinet « Architecture 3J » de Xeuilley (54) qui en assurera donc la réalisation. Le coût de cet ensemble immobilier, estimé à 3,2 millions d'euros, sera financé intégralement par le Département.

La réception de ces 2 nouvelles casernes devrait intervenir au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2020. Ces dernières présenteront des surfaces de bâtiments administratifs et de remises similaires.

### ► Future caserne de Port sur Saône



### ► Future caserne de Jussey





# Les Systèmes d'Information et de Communication (SIC)

2018

## Du nouveau matériel informatique est déployé dans les centres du corps départemental

Le service informatique a ainsi procédé, en mai 2018, à l'installation de bornes wifi et au remplacement des 3 ordinateurs des 21 centres d'intervention (chef de centre, formation et alerte) et à celui des 2 ordinateurs des 5 centres d'intervention principaux (formation et alerte) du corps départemental. Cette opération a été réalisée pour un montant de 94 600 € TTC.

Ces nouveaux outils informatiques permettent désormais à chaque centre de disposer :

- d'un accès internet depuis l'ordinateur de formation,
- d'un accès internet wifi sous conditions d'autorisation (par mot de passe) à des ordinateurs portables, tablettes ou smartphones,
- d'un partage de l'imprimante scanner du chef de centre avec l'ordinateur de formation.

La solution retenue pour cette modernisation informatique est celle du "client léger" qui concentre les données du centre sur les serveurs situés à la direction du SDIS. Cette gestion centralisée permet à l'ensemble des ordinateurs de posséder les mêmes versions de logiciels, de sauvegarder les données et d'envisager le partage d'applications ou de documents communs.



2018

## Une carte interactive opérationnelle utilisant les données IGN est créée

Les agents du service informatique ont travaillé de concert avec le groupement "Gestion des Risques" et le CODIS pour développer, en interne, une interface cartographique intégrant une panoplie d'outils et d'informations propres à améliorer la gestion administrative et opérationnelle du SDIS en permettant la géolocalisation :

- des VSAV,
- des poteaux incendie (en lien avec le logiciel Hydraweb exploité depuis 2016 par le Groupement "Gestion des Risques"),
- des châteaux d'eau faisant l'objet d'un nettoyage,
- des éoliennes,
- des points de mise à l'eau des bateaux et des écluses,
- de l'ensemble des repères routiers (bornes kilométriques...),
- des routes coupées dans les deux sens en raison d'un arrêté de circulation,
- des ERP, des ETARE et des bâtiments agricoles du département et l'accès à l'ensemble de leurs caractéristiques via le logiciel Webprev également utilisé par le GGR,
- des centres de secours du département avec possibilité d'accéder aux coordonnées de leurs encadrants.

Le logiciel, qui utilise les flux à jour de l'IGN, propose soit un fond de carte issu d'images satellite soit un fond de carte issu du SCAN 25 précisant les routes et la topologie du terrain.

Des outils spécifiques ont également été intégrés pour permettre de calculer des distances, surfaces de bâtiments, de forêts..., pour délimiter des zones d'exclusion, réaliser des recherches à partir d'une adresse ou de coordonnées géographiques ou encore basculer sur l'outil "Street view" de Google pour visualiser des lieux ou bâtiments sans avoir à se déplacer.

Mis à la disposition du CODIS et des cadres de l'Etat-major, son utilisation sera prochainement étendue. Tous les services intéressés par ce projet ont souligné la richesse et la constructivité de ce travail en équipe qui va, à l'avenir, améliorer l'efficacité de la réponse opérationnelle.



# La pla

## 130

Reconnaitances OPérationnelles (ROP)

## 210

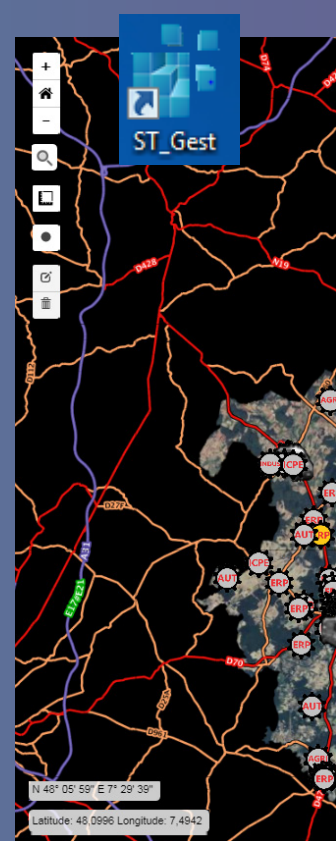
études sur plan en matière d'Établissement Reçevant du Public (ERP)

## 142

études sur habitation, établissements industriels et agricoles

## 169

dossiers de manifestations publiques



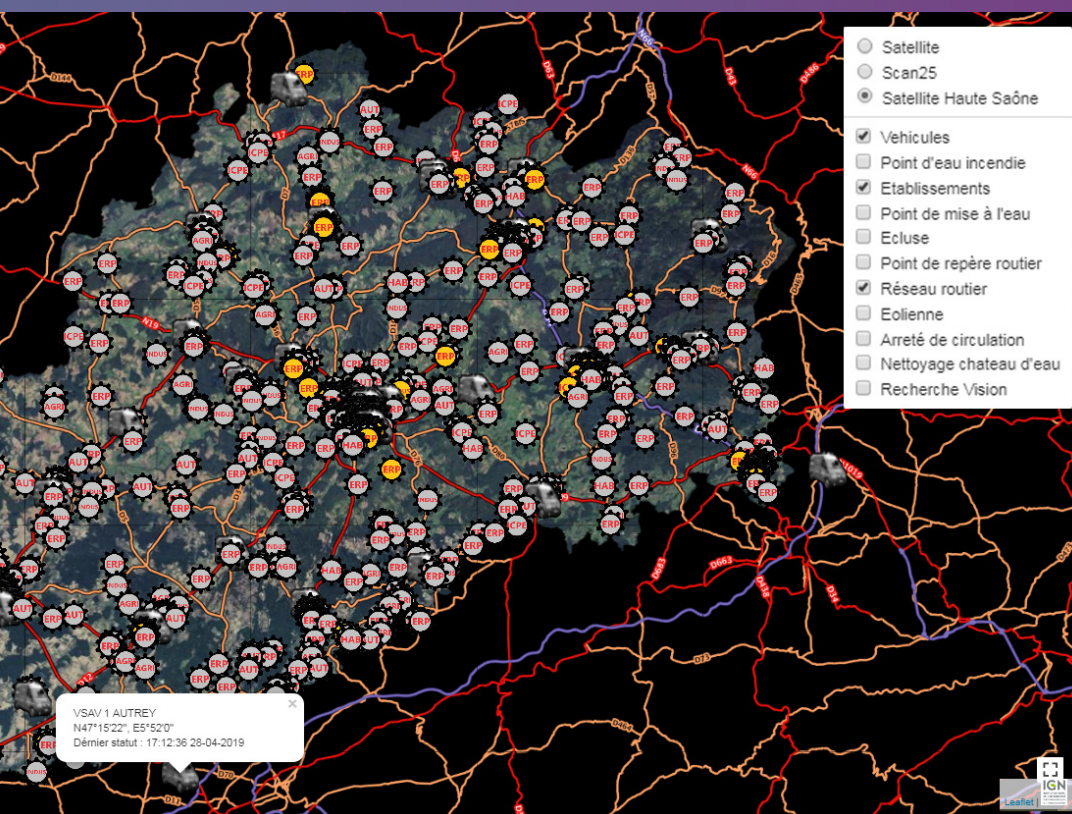
## Le GGR porte l'organisation d'un exercice NOVI de grande ampleur

Un exercice de sécurité civile de type "NOmbreuses VICTimes" (NOVI) s'est déroulé le mardi 3 juillet 2018, sur le secteur de Lure. Cet exercice avait pour scénario un accident de la route impliquant 2 véhicules légers et un autocar transportant des collégiens.

Le département de la Haute-Saône a été touché en début d'année 2018 par 2 accidents de bus scolaire, sur les communes d'Errevet et Alaincourt. La préfecture et le GGR ont donc souhaité accentuer les exercices de réponse opérationnelle en ce sens.

Ainsi, cet exercice a permis de mesurer la réactivité et la coordination entre les différents services (Préfecture, pompiers, gendarmerie, justice, ARS, SAMU,...) et de tester l'application SINUS, un système permettant l'identification et le suivi des victimes en cas d'événement impliquant de nombreuses victimes.

Quelques 130 sapeurs-pompiers et 50 véhicules ont participé à l'exercice, tandis qu'une cinquantaine de jeunes sapeurs-pompiers issus des centres de Lure, Luxeuil, Vesoul et Héricourt jouaient les victimes.



Depuis la mise en place, en 2017, du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), un très gros travail de cartographie a été réalisé par les services du Groupement "Gestion des Risques".

Les 6 200 Points d'Eau Incendie (PEI) du département ont, en effet, été recensés et ont fait l'objet d'une reconnaissance opérationnelle (ROP). Ils ont ensuite été intégrés au logiciel Hydraweb.

Cette cartographie des informations apporte des données opérationnelles primordiales au CODIS qui peut ainsi renseigner efficacement les équipes sur le lieu de l'intervention.

L'interface cartographique a été conçue pour intégrer automatiquement les données mises à jour par le Groupement "Gestion des Risques" sur leurs logiciels métier (Hydraweb et Webprev).



# La formation

2018

## Le plateau technique de formation est inauguré en juin

Le site des services techniques, installé rue du Petit Chanois à Vesoul, a vu apparaître de nouvelles infrastructures en 2018. En effet, un plateau technique de formation a vu le jour, inauguré le 16 juin. Après la cérémonie officielle, des portes ouvertes ont été organisées par l'amicale de l'Etat-Major pour les sapeurs-pompiers du département et leurs familles.



## Un site sécurisé pour des mises en situation professionnelle

La formation des sapeurs-pompiers est un enjeu majeur pour la sécurité des personnels intervenants et la qualité de la réponse opérationnelle. Et pour faire de nos sapeurs-pompiers de véritables professionnels du risque, de la lutte contre l'incendie et du secourisme, la formation est primordiale, qu'elle soit initiale ou tout au long de l'engagement. Aussi est-elle au centre des préoccupations du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône et du groupement "Gestion des Risques" (GGR) en particulier.

Grâce à la réalisation du plateau technique de formation, les sapeurs-pompiers de la Haute-Saône disposent dorénavant d'infrastructures de formation modernes et adaptées aux besoins de la formation (tour de manœuvre, toiture pédagogique, salle de formation, sanitaires, vestiaires, douches, espace de remisage des véhicules et matériels de formation...). Ces outils à taille réelle permettent de reproduire des mises en situation professionnelle se rapprochant de la réalité (fuite de gaz sur coffret en façade, désenfumage des escaliers encoffonnés, alimentation d'une colonne sèche). Le plateau technique est également doté d'un Fourgon Pompe Tonne (FPT) et d'un Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV) de formation.



## Une mise en oeuvre rapide

L'activité du plateau technique de formation est rapidement montée en puissance puisqu'environ 1 000 journées stagiaires ont été organisées sur les 4 derniers mois de l'année, soit environ 20% du volume annuel de formation moyen. L'objectif pour 2019 est d'atteindre les 40% du volume annuel de formation et de proposer aux stagiaires la prise en charge de leur repas.

Ces infrastructures viennent compléter les outils de formation performants dont le SDIS s'est doté au cours des dernières années comme le simulateur d'urgence, la cellule d'entraînement au port des ARI (CEPARI), le caisson feu.

Aussi, pour organiser la gestion de ce plateau technique de formation, une personne du GGR en est désormais chargée. Il a, dans un premier temps, travaillé à l'élaboration du règlement intérieur du plateau technique de formation et des différentes fiches de mise en situation professionnelle.





## Un véritable outil de mutualisation

Ce plateau technique de formation va permettre au SDIS d'assoir son rôle de "formateur" au-delà des frontières de la Haute-Saône et même du monde sapeur-pompier.

En matière de formation, l'établissement mène également une politique de mutualisation interdépartementale. Ainsi, le SDIS 70 conventionne régulièrement ses formations avec d'autres SDIS (39, 90, 52,...). De plus, chaque année, le SDIS 70 procède à des échanges de stagiaires et de formateurs sur différents types de formation dans des domaines variés (le secourisme, la conduite hors chemin, les risques chimiques et radiologiques, les secours en eaux vives). Ces échanges sont récurrents avec les SDIS 25, 39, 52.

Par ailleurs, le SDIS 70 conventionne avec des partenaires publics ou privés pour des échanges de formations (échange avec ENEDIS de formation conduite hors chemin contre de la formation aux risques électriques). Le lycée des Huisselets de Monbéliard met à disposition régulièrement des lycéens pour jouer le rôle de manoeuvrants au profit des stages chef d'agrès tout engin. Les personnels de l'escadron de sécurité incendie et de sauvetage de la BA 116 viennent régulièrement s'aguerrir à l'observation et à la lecture des fumées au sein du caisson feu. D'autres conventions lient le SDIS 70 avec d'autres partenaires (Grdf, maison d'arrêt de Vesoul, IUT de Vesoul Vaivre ...).

Ces pratiques tendent à se développer et d'autres collectivités et entreprises privées ont déjà manifesté leur volonté de bénéficier de formations, mais aussi parfois des équipements du SDIS.

Ainsi, l'ENSOSP (Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers) a envoyé, en février et décembre 2018, des lieutenants en formation lors d'immersions professionnelles au SDIS 70. Ce partenariat à vocation à se pérenniser. En effet, le SDIS accueillera en 2019 d'autres officiers en immersion fonctionnelle.

De même, des entreprises privées ont manifesté leur souhait d'utiliser les infrastructures de formation du SDIS (Pompiers Sécurité Concept, SECURITAS...). PSC a, par exemple, utilisé les infrastructures du SDIS, en mars 2018 pour une formation de formateurs caisson feu de 10 jours intégrant des stagiaires des départements de Côte d'Or et du Jura.



## L'arrêté du 4 octobre 2017 relatif à la formation est mis en œuvre

Une réforme de la filière "Formation" a été entamée en 2017 sur le plan national. L'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers institue désormais trois niveaux de formations :

1. Formation d'accompagnateur de proximité,
2. Formation de formateur accompagnateur,
3. Formation de concepteur de formation.

Les modalités de déroulement de ces formations sont définies dans des référentiels décrivant les activités et les compétences liées au domaine de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2019 permet au SDIS de mettre progressivement en place la réforme de la filière formateur :

- L'article 12 permet, par le biais d'une FMPA et grâce à l'approche par les compétences, de valider "accompagnateur de proximité" les personnels ayant un diplôme de formateur. Ces FMPA sont identifiées au calendrier "FMPA FOR" et les SP concernés par cette FMPA doivent être titulaires, soit du FOR1, FOR2, FOR3, FOR4, monitorat de secourisme, animateur JSP, formateur COD0, formateur COD3, formateur CEPARI, formateur caisson feu, formateur tuyaux en écheveaux, EAP.

- Pendant cette période transitoire est prévu à l'article 14 de l'arrêté du 04/10/2017 que « ... tous les titulaires ... FOR1 à FOR 4, PICF, CEAF, peuvent, sous réserve de réaliser un diagnostic de compétences, obtenir le diplôme de formateur-accompagnateur ou de concepteur de formation... ».

Ce diagnostic de compétences se présente sous la forme d'une analyse réflexive du formateur sur ses activités liées à la pédagogie. Il s'agit, en quelque sorte, d'un dispositif "passerelle" afin de faire valoir les équivalences de formation. Cette démarche est individuelle.

Le SDIS 70 possède l'agrément pour réaliser les formations d'accompagnateur de proximité. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les personnels souhaitant devenir "accompagnateur de proximité" devront suivre un stage de 3 jours.

Les formations de "formateur accompagnateur" et de "concepteur de formation" sont organisées sous l'égide du CNFPT.



## de la formation au SDIS en 2018

**247** stages

**2 652** journées stagiaires consacrées à la formation initiale (FI et JSP), soit environ 34 %.

**811** journées de formation

**5 214** journées stagiaires consacrées aux formations d'avancement et de FMPA soit environ 65 %.

**2 939** candidatures

**7 866** journées stagiaires  
dont 86 % concernent les sapeurs-pompiers volontaires.

**Au total, le SDIS 70 assure 94 345 heures de formation, soit 97 % du volume horaire.**



# Le Service de Santé et Secours Médical



## Médecine préventive

### ► Le contrôle de l'aptitude des agents

Cette mission reste une tâche essentielle du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM). Pour l'année 2018, ce sont 1 279 visites médicales qui ont été effectuées sur l'ensemble du département par 12 médecins.

### ► Répartition des visites de recrutement et de maintien en activité par type de sapeur-pompier

	Visites de recrutement	Visites de maintien en activité
Sapeurs-Pompiers Professionnels	9	106
Sapeurs-Pompiers Volontaires	156	757
Jeunes Sapeurs-Pompiers	64	53



## Médecine opérationnelle

### ► L'engagement opérationnel du SSSM

**2 433**

demandes d'engagement

**845**

réponses

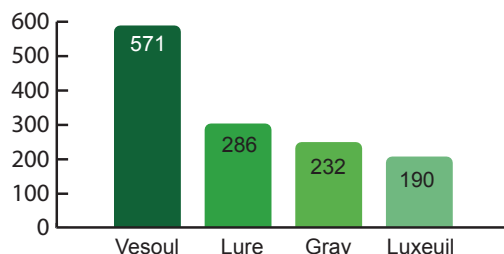
**850**

victimes prises en charge

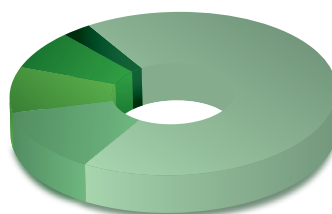
**40**

infirmiers de sapeur-pompier volontaires protocolisés

### ► Total des visites par cabinet



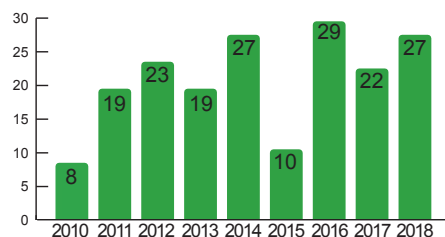
### ► Répartition des visites par type



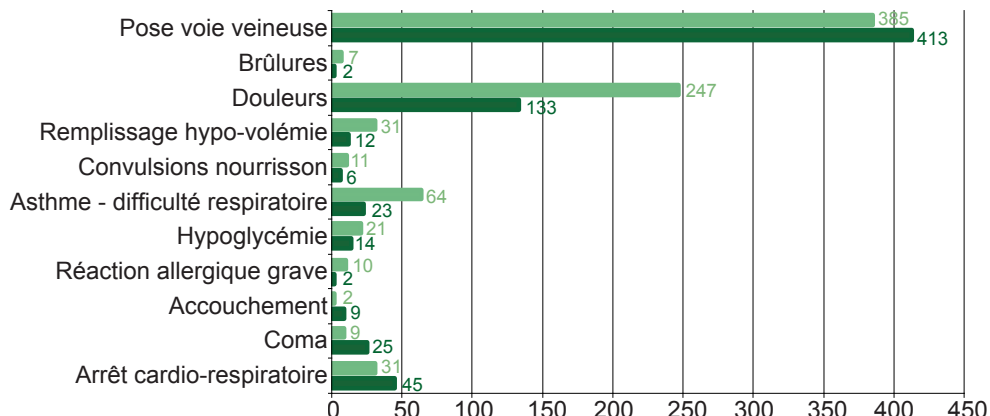
- 863 visites de maintien en activité soit 67 %
- 165 visites de recrutement soit 13 %
- 117 visites JSP soit 9 %
- 99 visites de reprise d'activité soit 8 %
- 35 autres visites (titularisation, fin de période probatoire...) soit 3 %

### ► Nombre de reprises d'activité cardiaque après chocs sur Arrêt Cardio-Respiratoire (ACR)

- En 2018, les Défibrillateurs Entièrement Automatiques (DEA) ont été utilisés à 193 reprises.
- 56 Réanimations Cardio-Pulmonaires (RCP) ont nécessité 1 ou plusieurs chocs dont 27 avec reprise d'activité cardiaque



### ► 11 protocoles ont été mis en oeuvre par les infirmiers de sapeurs-pompiers



2018

## le SDIS obtient la certification DPC

Suite au dépôt d'un dossier, en 2017, auprès de l'agence nationale du Développement Professionnel Continu, le SDIS 70 a bénéficié, en 2018, d'une reconnaissance comme organisme de formation DPC et peut, depuis lors, inscrire des formations au catalogue national.

Pour information, l'Agence nationale du DPC met à disposition des professionnels de santé un catalogue d'offres de formation dans des domaines très variés de la santé. Les organismes de formation labellisés peuvent déposer des actions de formation qui, après validation par l'agence, sont inscrites au catalogue en ligne. Les professionnels concernés peuvent alors s'inscrire librement sur une action correspondant aux objectifs prioritaires qui les concernent.

C'est dans un souci d'optimisation de l'emploi du centre de simulation et de mise en valeur des compétences pointues détenues par le pôle "formation" du SSSM 70 que le SDIS 70 avait étudié la possibilité d'ouvrir les formations à des publics extérieurs. L'établissement s'était plus particulièrement penché sur l'usage qui pourrait en être fait dans le cadre de l'obligation de formation des professionnels de santé par le biais du programme national de Développement Professionnel Continu (DPC).

C'est donc chose faite, le SDIS ayant dorénavant la possibilité de proposer :

- des formations à l'urgence, pour les médecins généralistes et les médecins urgentistes,
- des formations aux Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE) pour les médecins, les infirmiers et autres professionnels de santé sans restriction.

5 journées de formations à l'urgence (organisées par groupe de 6 apprenants), à destination des médecins généralistes seront ainsi programmées en 2019.

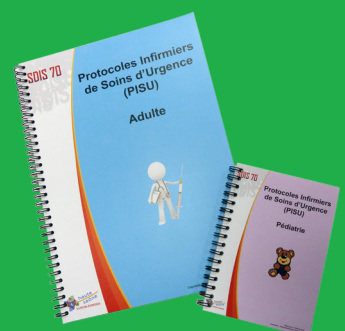


2018

## les protocoles infirmiers de soins d'urgence sont mis à jour

Les infirmiers de sapeurs-pompiers (ISPV) ont reçu, en 2018, la version révisée des protocoles infirmiers en soins d'urgence (PISU). Cette nouvelle version prend en compte l'évolution des connaissances scientifiques, les retours d'expérience opérationnelle et l'évolution des pratiques, gestes et techniques en soins infirmiers. Ces nouveaux PISU "collent" également aux recommandations actuelles de la Société Française en Médecine d'Urgence (SFMU).

Dorénavant, nos ISPV ont à leur disposition 10 protocoles "adultes" et 7 protocoles pédiatriques différents contre 14 protocoles précédemment. En l'absence du médecin, ils sont habilités, après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence, à mettre en œuvre ces protocoles de soins d'urgence préalablement écrits, datés et signés par le médecin-chef du SSSM.



2018

## 2 planches à masser sont mises en œuvre sur le département

En octobre, 2 planches de massage cardiaque automatisé ont été attribuées aux CIP de Lure et Vesoul. En 3 mois, ces outils ont été mis en œuvre à 8 reprises, dont 5 fois sur le secteur opérationnel de Vesoul et 3 fois sur le secteur de Lure.

Elles ont donné lieu à deux reprises d'activité cardiaque avec transport sur les centres hospitaliers de Montbéliard et de Besançon.

Le taux satisfaisant de reprise d'activité de 25% lors de l'utilisation de ces dispositifs doit être toutefois pondéré au regard du faible nombre de victimes traitées. La moyenne d'âge des victimes prises en charge était de 57 ans, facteur également favorable à une reprise d'activité.

Ce matériel a été jugé fiable et facile d'utilisation par les équipes secouristes.

Les données, qui seront recueillies en 2019, permettront de mieux mesurer l'intérêt de ce matériel et d'envisager, dans le futur, un potentiel déploiement sur d'autres secteurs du département.

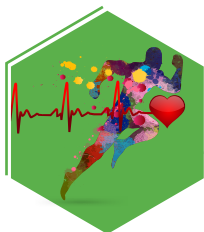


## La gestion sanitaire

- Reconditionnement de 480 sacs médicaux,
- Utilisation de 771 bouteilles d'oxygène,
- Utilisation de 30 kits "brûlé", 2 kits "grand brûlé", 5 kits "membre sectionné" et 2 kits "damage control",
- Utilisation de 250 BAVU à usage unique.

### Nouveautés 2018 en matière de matériel sanitaire :

- Mise en place des 2 sacs VSAV : 1 sac oxygénothérapie et 1 sac d'abordage avec, en parallèle, un inventaire départemental des VSAV avec emplacements définis,
- Mise en place des insufflateurs pédiatriques à usage unique.



# L'activité physique

2018

## Le groupement "Gestion des Risques" au cœur des activités physiques

Si les sapeurs-pompiers doivent acquérir les connaissances techniques et théoriques nécessaires au bon déroulement de leurs missions, ils doivent également être en excellente condition physique.

L'encadrement des activités physiques est donc un autre pan important de l'activité du groupement "Gestion des Risques" (GGR).

### Une pratique 2 à 3 fois par semaine pour maintenir sa condition physique

Pour construire intelligemment leur préparation physique, les sapeurs-pompiers, comme les athlètes de haut niveau, sont accompagnés par des préparateurs physiques. Pour la filière pompier, ils sont nommés EAP (Encadrant des Activités Physiques). Le SDIS 70 peut donc compter sur 21 EAP.

Ainsi, sur les temps de garde, des séances de sport individuelles ou collectives sont proposées par ces animateurs. Pour ce faire, le SDIS 70 a donc fortement investi dans de nouveaux matériels qui complètent l'équipement des salles de sport des centres, mais aussi de l'Etat-major.

Ces séances permettent également de maintenir l'esprit d'équipe, de cohésion, indispensable au bon déroulement d'une intervention.

A la différence d'un athlète de haut niveau qui articule sa préparation en vue d'une compétition planifiée, le sapeur-pompier, lui, ne sait pas quand elle lui sera utile. Il doit donc savoir maintenir sa condition physique sur son temps de travail comme sur son temps de repos. Les EAP sont là également pour les conseiller.

Les EAP peuvent également être amenés à participer au niveau zonal aux tests de recrutement lors de la mise en place de concours. Ce fut notamment le cas en juin 2018, pour l'organisation des concours de caporaux par le SDIS de la Moselle.

La préparation physique se doit d'être adaptée selon que l'on ait subi une interruption d'activité, selon l'âge ... Cela est particulièrement le cas pour les sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers pour lesquels des séquences d'entraînement spécifiques doivent être créées. Les animateurs JSP, qui sont encadrés par le groupement, jouent ici un rôle prépondérant, la condition physique des futures recrues en dépend !



### Des compétitions officielles

5 épreuves sont organisées chaque année, conjointement par le SDIS et l'UDSP 70. Ce challenge départemental "UD/SDIS" comporte donc :

- 2 épreuves officielles et statutaires, encadrées par un arrêté ministériel : le cross départemental et le parcours sportif et les épreuves athlétiques (EA)
- 3 épreuves associatives : le bike and run, la course cycliste et le challenge de natation

Les dates de ces 5 épreuves sont arrêtées conjointement par l'UDSP et le SDIS (en tenant compte des épreuves nationales) et sont, en général, connues un an à l'avance. Elles figurent dans le calendrier des formations établi annuellement par le GGR.

Ces compétitions sont organisées par des centres qui se portent volontaires. Les amicales des centres peuvent s'appuyer sur les personnels du groupement dans leurs démarches (choix des infrastructures, détail des parcours, demandes d'autorisation, achat des trophées ...).

Les athlètes qualifiés dans leurs catégories au niveau départemental rencontrent alors leurs homologues lors des finales régionales, puis nationales. Ces déplacements (réservation de véhicules, d'hôtels, inscriptions des sportifs ...) sont également gérés par les EAP du GGR et des centres, avec l'appui logistique et financier de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

Ces mêmes sportifs se voient également récompensés pour leur investissement chaque année, lors du congrès départemental.

Au-delà du maintien de la condition physique et de la compétition, ces manifestations permettent de fédérer et de créer de la cohésion entre tous les agents des centres et de l'Etat-Major.



### Des compétitions associatives

Certaines amicales de centre organisent également, régulièrement ou ponctuellement, des épreuves comme les tournois de foot "Philippe Marchal" à Luxeuil-les-Bains, "Jean-Claude Ougier" à Fougerolles, "Patrick Tisserand" à Lure, la course d'orientation dont on doit l'existence au centre d'intervention de Fretigney, le tournoi de pétanque "Philippe Clévy" à Passavant la Rochère...

Ces rencontres participent au maintien du lien intergénérationnel et de l'esprit de groupe.

### Des indicateurs annuels de la condition physique (ICP)

Afin de vérifier que les sapeurs-pompiers sont toujours en bonne condition physique, des tests annuels sont réalisés par le groupement "Gestion des Risques". Ces résultats sont communiqués au Service de Santé et de Secours Médical et viennent en appui de la visite médicale obligatoire.

Ces tests sont réalisés lors du recrutement d'un pompier, puis chaque année et lors d'un avancement.

Environ 103 sapeurs-pompiers professionnels réalisent chaque année ces ICP sur divers exercices comme les tractions, la souplesse, le gainage, la course, la nage ...

Cette préparation physique suit donc le sapeur-pompier tout au long de l'évolution de sa carrière avec toujours pour premier objectif, la réussite de la mission opérationnelle à venir.



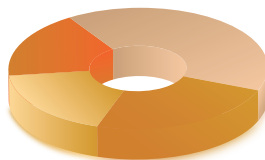
# Les centres

## ► Activité opérationnelle des CPI par type de sollicitations



- 2 860 sollicitations "secours à personne" soit 59 %
- 1 641 sollicitations "opérations diverses" soit 34 %
- 343 sollicitations "incendie" soit 7 %

## ► Répartition des CPI en fonction du nombre de sollicitations par semaine



- 27 CPI, soit 40 %, sont sollicités entre 52 et 104 fois par an
- 16 CPI, soit 24 %, sont sollicités entre 26 et 52 fois par an
- 12 CPI, soit 18 %, sont sollicités moins de 26 fois par an

## ► Maillage départemental

### 26 centres au corps départemental

- 5 Centres d'Intervention Principaux (CIP)
- 21 Centres d'Interventions (CI)

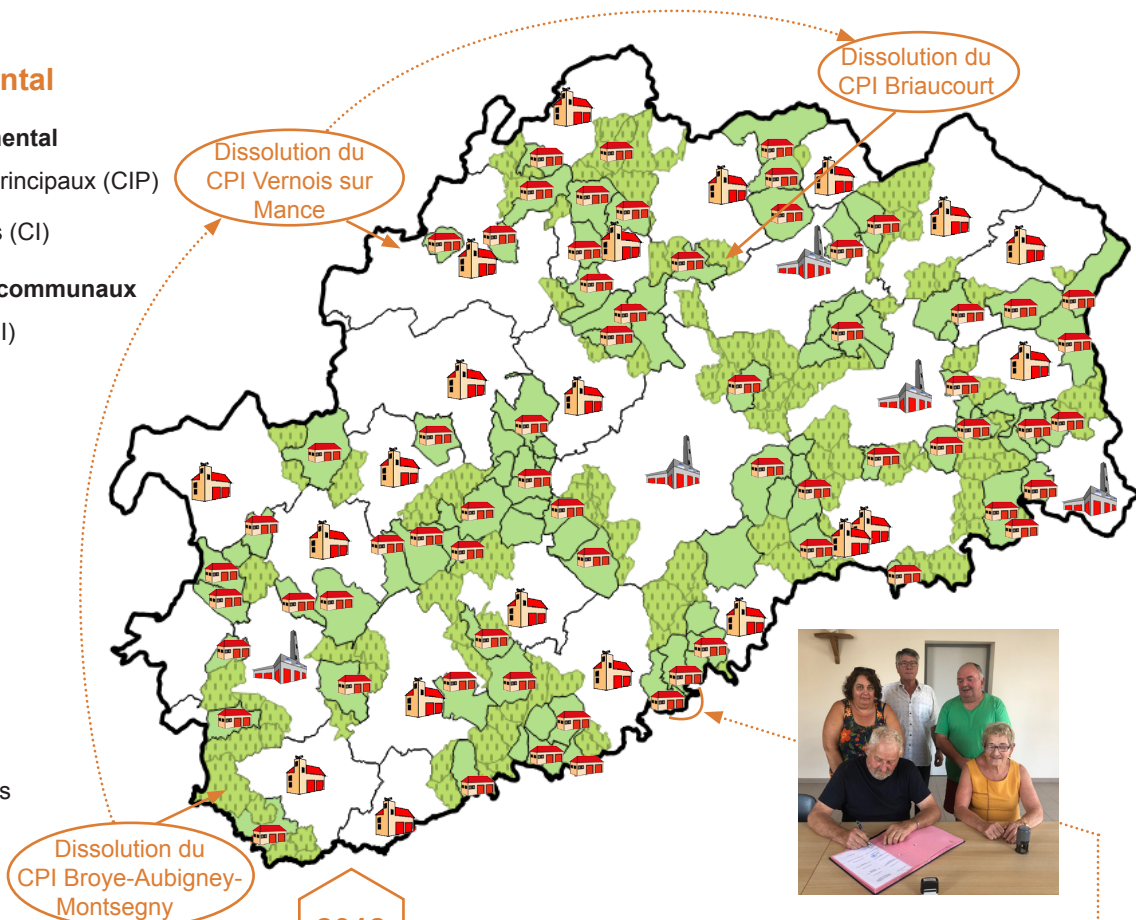
### 67 corps communaux et intercommunaux

- 53 corps communaux (CPI)
- 14 EPCI

Secteurs CIP ou CI du corps départemental

Secteurs communal ou inter communal - 100 communes concernées

Secteurs conventionnés secours à personne - 131 communes concernées



2018

## Le SDIS compte désormais 67 CPI

Les CPI Briaucourt, Broye-Aubigny-Montsegny, Vernois sur Mance ont été dissous au cours de l'année 2018. Ces unités opérationnelles n'étaient plus en capacité d'assurer les missions de secours conformément au règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du 21 mars 2011.

La dissolution d'un centre est prononcée lorsque les conditions requises au bon fonctionnement d'un centre ne sont plus réunies en terme de moyens humains, de moyens matériels et de faible activité opérationnelle.

Ces dernières dissolutions portent désormais à 67 le nombre de centres de première intervention.

Les sapeurs-pompiers des différents CPI dissous qui souhaitent poursuivre leur activité ont néanmoins la possibilité de souscrire un nouvel engagement au sein d'un centre proche de leur domicile (CPI ou CI).

2018

## Une convention d'entraide opérationnelle est mise en place entre 2 CPI

Depuis quelques années, les CPI de Beaumotte-La-Barre et de Cirey-Vandelans éprouaient des difficultés à maintenir un effectif suffisant pour pouvoir disposer en permanence d'un minimum de 2 sapeurs-pompiers. Une convention de coopération opérationnelle entre ces 2 CPI, géographiquement proches, a donc été mise en place en 2018 pour répondre à ce problème d'effectifs, en permettant la mutualisation des moyens humains des unités concernées, chaque entité souhaitant préserver leurs centres respectifs. Ce type de convention qui n'avait, à ce jour, jamais été mis en place en Haute-Saône, permet également de mettre en commun le matériel d'intervention des deux centres.

Pour rappel, les deux unités, distantes de 5 kilomètres, assurent la couverture opérationnelle de 2 communes chacune : Beaumotte-Aubertans et La Barre pour la première et Cirey-les-Belleveaux et Vandelans pour la seconde. Les 2 CPI sont gérés par des syndicats distincts et sont situés chacun à moins de 10 kilomètres de leur centre de rattachement.

S'il fait ses preuves, ce nouveau dispositif, déployé pour la première fois en Haute-Saône, pourrait être étendu à d'autres CPI se trouvant dans des situations similaires.



# L'activité opérationnelle

## ► Une activité opérationnelle en hausse

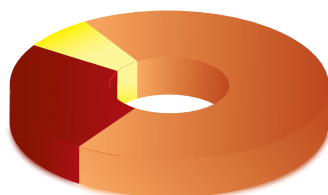
En 2018, le SDIS a réalisé 22 451 interventions contre 19 041 interventions en 2017, soit une augmentation totale de près de 18 %.

Le secours à personne a enregistré une nouvelle augmentation de 6,61% (15 369 interventions contre 14 416 interventions en 2017).

Les incendies enregistrent, quant à eux, une augmentation globale de 6,71% (1 622 interventions contre 1 520 en 2017), des chiffres dopés par le nombre très important, au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, des feux de broussaille (294 contre 98 en 2017, soit une augmentation de 300%). Ces incendies sont la conséquence des fortes chaleurs et de la sécheresse persistante tout l'été et au début de l'automne.

Les opérations diverses ont, pour leur part, augmenté de près de 76% (5 460 interventions diverses en 2018 contre 3 105 en 2017) en raison, pour partie, à une recrudescence des nids d'hyménoptères et les événements météorologiques du début d'année.

**En Haute-Saône, les sapeurs-pompiers interviennent en moyenne 61 fois par jour, soit 1 intervention toutes les 23 minutes.**



- **15 369** interventions "secours à personne" soit **68 %**
- **5 460** interventions "opérations diverses" soit **24 %**
- **1 622** interventions "incendie" soit **7 %**

## ► Le CTA / CODIS, organe unique de réception des demandes de secours pour l'ensemble des communes du département

En 2018, pour gérer les 22 451 interventions, le CTA / CODIS a été amené à répondre à 55 827 demandes de secours :

- 33 349 appels provenant du numéro d'urgence 18,
- 22 478 appels provenant du numéro d'urgence 112.

Il a également effectué :

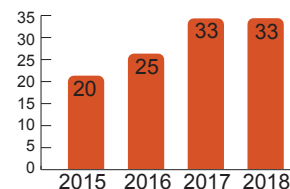
- 114 569 échanges téléphoniques liés aux interventions (communications avec les différents interlocuteurs concernés par l'intervention : mairies, préfecture, gendarmerie, police, unités techniques, autre CODIS, SAMU ...),
- 176 769 communications radio.



## ► Remontées d'informations des situations sociales préoccupantes à la DSSP

A chaque fois que les sapeurs-pompiers constatent, lors d'une intervention, que les conditions de vie d'une ou plusieurs personnes sont dégradées, une fiche de signalement est adressée au service social de la Direction de la Solidarité et de la Santé Publique.

Nombre de signalements réalisés



2018

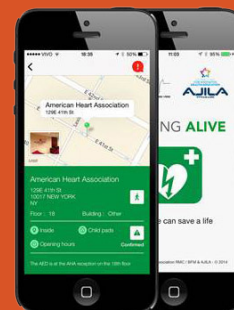
## Le SDIS 70 adhère à l'application "Bon Samaritain"

En février, une convention de partenariat a été signée entre le SDIS 70 et la société AEDMAP afin de donner, à l'établissement, un accès à son logiciel de géolocalisation de volontaires formés aux gestes de premiers secours.

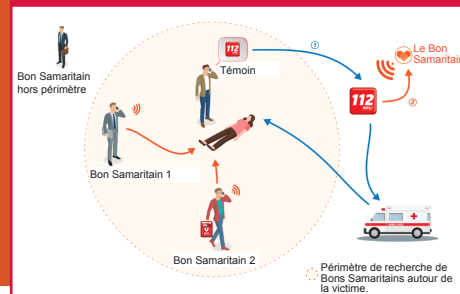
Cette application, appelée "Bon Samaritain", s'adresse à toute personne formée aux gestes de premiers secours et à l'utilisation d'un défibrillateur. Depuis lors, en cas d'arrêt cardiaque, grâce à l'application et à l'interface "Bon Samaritain" mises à leur disposition, les pompiers peuvent géolocaliser les volontaires formés aux premiers secours et les envoyer avant l'arrivée des secours.

La société AEDMAP propose également une application complémentaire, nommée "Staying Alive", qui recense les défibrillateurs dans le monde et en propose une cartographie gratuite. Les mairies de Haute-Saône ont été appelées à référencer les défibrillateurs installés dans leur commune via l'application. Cette géolocalisation des matériels permet aux "Bons samaritains" de connaître l'emplacement du DSA le plus proche et ainsi de secourir au plus vite une victime en arrêt cardiaque.

Si ce n'est pas encore le cas en Haute-Saône, ce service a déjà participé, sur d'autres départements, à sauver des vies. Le SDIS communique régulièrement pour inciter sapeurs-pompiers et usagers à s'inscrire sur l'application afin d'affiner le maillage territoriale et améliorer incidemment l'efficacité de l'application.

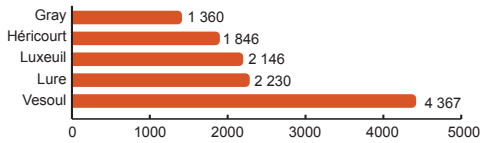


## BON SAMARITAIN

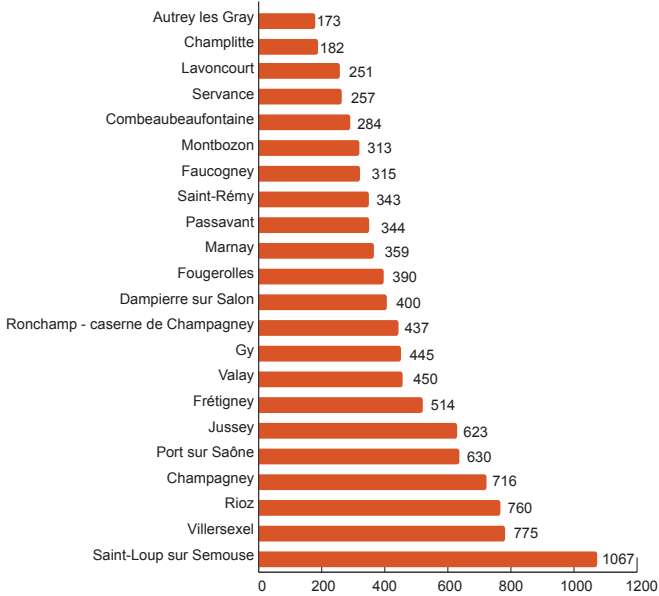


## ► L'activité des centres du corps départemental

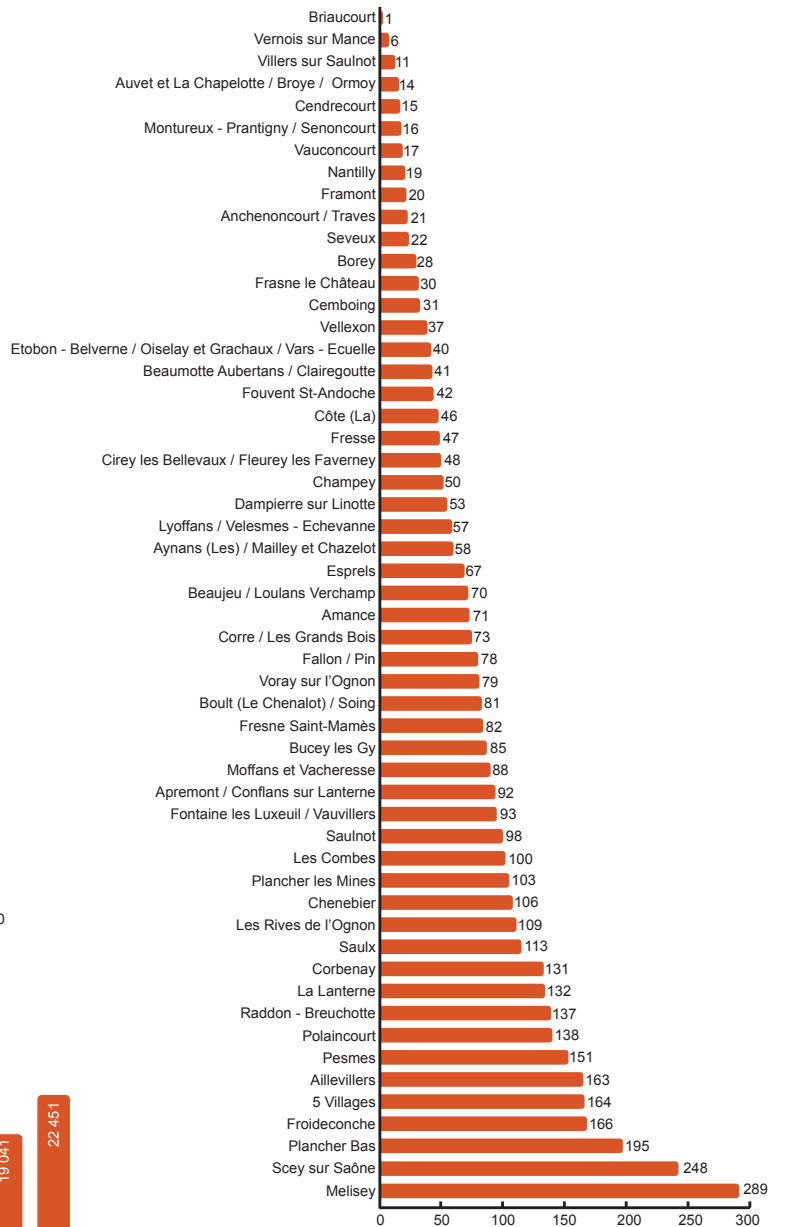
### ► Les Centres d'Intervention Principaux



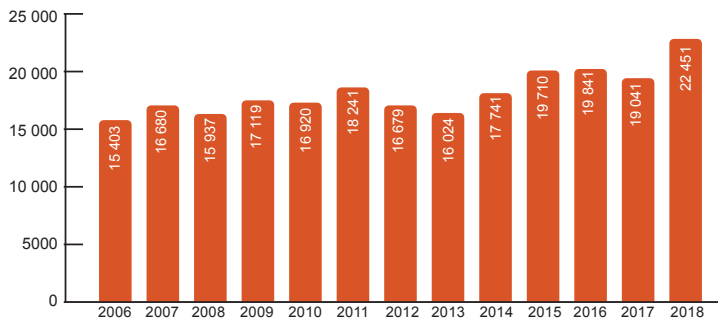
### ► Les Centres d'Intervention



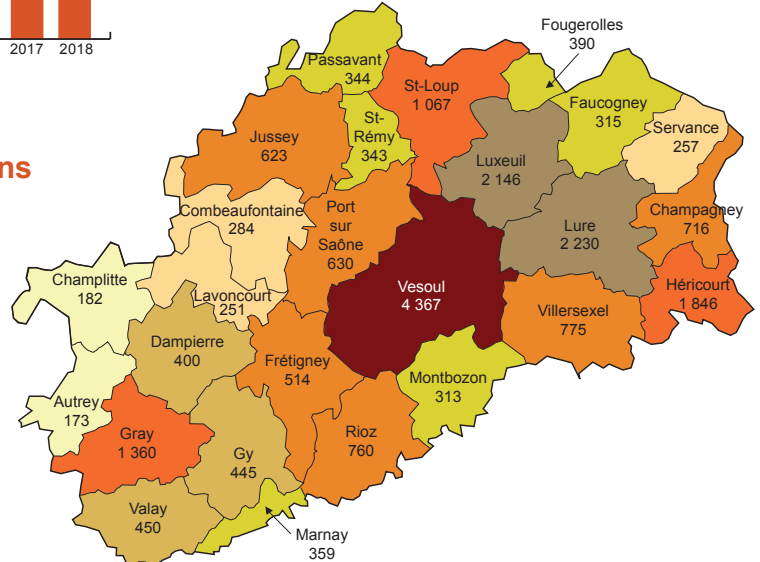
## ► L'activité des centres des corps communaux



## ► Evolution du nombre d'interventions total



## ► Répartition géographique des interventions





# Quelques interventions marquantes

## Secours à personne

A Froideterre, une voiture est retrouvée sur le toit le 21 janvier dans l'Ognon, rivière en crue. Le corps du conducteur est retrouvé 2 jours plus tard. (Photo n°1)

2 accidents de bus : le 22 janvier à Errevet impliquant un bus seul avec 40 élèves et le 17 décembre à Champvans impliquant un bus et une VL. Ce dernier fera 1 blessé grave et 2 blessés légers.

A Comberjon, un choc frontal entre 2 véhicules le 28 mars fait 1 mort et 1 blessé grave. (Photo n°2)

A Charmoille, un cycliste trouve la mort le 31 août après un choc avec une voiture.

A Port sur Saône, une moto percute un mur le 10 novembre : les 2 passagers décèdent dans l'accident.

A Neuville les Cromary, un accident entre 2 véhicules fait un mort et un blessé grave le 10 novembre.

## Incendies

A Luxeuil, un incendie détruit une maison de 140 m<sup>2</sup> le 10 février. Le couple, blessé léger, est transporté à l'hôpital de Luxeuil et sera relogé. (photo n°3)

A Montseugny, un hangar agricole de 3 500 m<sup>2</sup> est totalement embrasé le 14 mars. 25 bêtes sont euthanasiées par un vétérinaire. Le propriétaire, légèrement brûlé, est transporté à l'hôpital de Gray.

A Beveuge, un incendie se déclare le 12 juillet dans un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> servant de stockage de feux d'artifice. 4 habitations alentours sont impactées et 2 personnes devront être relogées. (photo n°4)

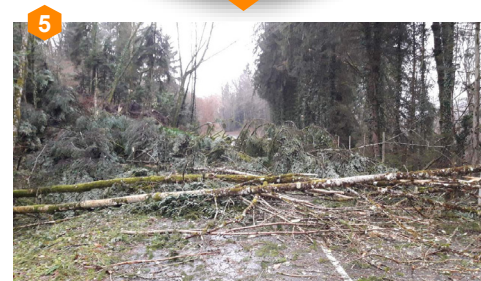
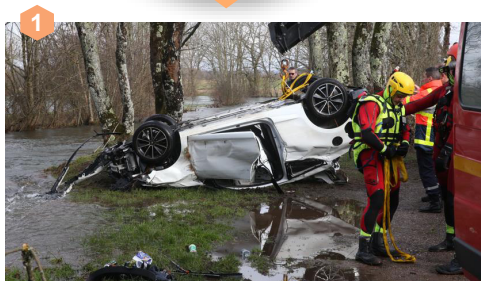
A Vesoul, une voiture prend feu dans un parking souterrain le 23 juillet, nécessitant l'engagement de 26 sapeurs-pompiers.

A Denèvre, 1 000 tonnes de paille prennent feu dans un hangar agricole. Les 23 sapeurs-pompiers sur place réussissent à préserver les 1 500 veaux, les 50 bisons, le bâtiment de méthanisation, la stabulation, ainsi que le matériel agricole.

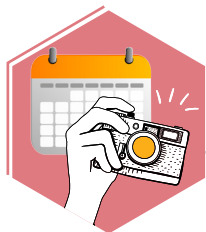
## Opérations diverses

L'année 2018 a été marquée par divers événements météorologiques :

- La tempête ELEANOR traverse le département dès le 03 janvier. 499 interventions sont réalisées sur les 154 communes impactées dans les vallées de la Combeauté, de l'Ognon et du Rahin. (photo n°5)
- De fortes inondations frappent la commune de Corre le 11 mars. 34 habitations, 2 habitations collectives, 1 scierie et 1 dépôt pétrolier sont impactés.
- En mai et juin, la Haute-Saône est touchée par de violents orages, sur les secteurs de Gy, puis Miellin, Servance et Plancher-Bas et dans 15 autres communes du département et enfin sur les secteurs de Pesmes et Frétingney. (photo n°6)
- L'ensemble du département est à nouveau touché par des vents violents le 23 septembre. Les interventions concernent principalement du déblaiement d'arbres ou de tuiles tombés sur la chaussée.







# Les autres faits marquants

En avril, 16 sapeurs-pompiers ont suivi une formation "équiper feux de forêt". Après les cours théoriques dispensés au CIP Vesoul, les stagiaires ont mis en pratique leurs apprentissages sur le site du Sabot, à Frotey lès Vesoul. Analyse de la zone d'intervention, tactique de lutte, établissement de lances et cohésion de groupe étaient les principales actions à réaliser au cours des différents exercices. 4 engins, armés par les 16 stagiaires et menés par 1 chef de groupe, se sont donc déplacés en colonne comme dans le cas de réelles interventions.



Ce type de formation "Feux de forêt" n'avait pas été réalisé depuis 2005. Cependant, avec le réchauffement climatique et la saison dense en incendies dans le sud de la France l'été dernier, il devenait nécessaire de former de nouveaux personnels. Les feux dans notre département n'ont rien à voir avec ceux de l'arc méditerranéen, toutefois même un petit départ de feu peut menacer des vies (randonneurs, faune), des biens (habitations, hangars agricoles, caravanes, installations électriques ou téléphoniques,...), mais également la flore (espèces sensibles et menacées).

Ce type de formation a été renouvelé au mois de juin 2018 avec de nouveaux stagiaires.

En novembre, diverses manœuvres ont été réalisées dans le cadre d'une "Formation de Maintien et Perfectionnement des Acquis (FMPA) chef d'agrès tout engin". 9 élèves des Huisselets, en formation équipier, étaient également associés à cette FMPA comprenant 10 chef d'agrès.

Ainsi, des exercices ont été réalisés :

- aux archives départementales de Vesoul (**Photo n°1**)
- au Tribunal de Grande Instance de Vesoul (**Photo n°2**)
- à l'EHPAD Jean MICHEL de Saulx (**Photo n°3**)



Ils ont permis aux sapeurs-pompiers de mettre en pratique différentes techniques d'intervention et d'acquérir une bonne connaissance des ERP de leur secteur.



En novembre également, un exercice de sécurité civile consacré à la gestion d'une avarie grave d'un bateau de plaisance était organisé dans le tunnel de Savoyeux, simulant une pollution importante aux hydrocarbures.

L'objectif de l'exercice portait sur le secours à personne et la gestion de la pollution dans le cadre d'un trafic important aux abords du tunnel. Les services de la Préfecture, de la gendarmerie et des voies navigables de France (VNF) étaient présents aux côtés des sapeurs-pompiers haut-saônois.



En septembre, une dizaine de sapeurs-pompiers ont participé à un exercice de sécurité civile "spéléologie secours" au gouffre de la Main de Noé à Villers-Bouton dans le cadre de la mise à jour du dispositif ORSEC spéléo-secours sur la base d'un scénario de chute d'un spéléologue.

Une infirmière de sapeur-pompier du CI de Rioz a joué un rôle particulièrement important puisqu'elle a été envoyée au fond du gouffre pour prodiguer les premiers soins à la victime. Une ambulance, le véhicule "poste de commandement" et un quad ont également été engagés sur cet exercice, organisé par la Préfecture, auquel participaient également la gendarmerie, le Conseiller technique départemental en spéléologie, le spéléo secours français de la Haute-Saône, l'ADRASEC de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, ainsi que la mairie de Villers-Bouton.

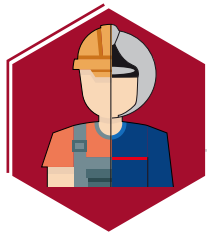


**Février 2018**  
Réunion des chefs de centre et cérémonie en l'honneur des sapeurs-pompiers

**Février 2018**  
3<sup>e</sup> édition des formations "gestes qui sauvent"



**Septembre 2018**  
110<sup>e</sup> congrès départemental à Saint-Loup sur Semouse



# La promotion du volontariat

2018

## De nouvelles conventions "employeurs" sont signées

5 nouvelles conventions de mise à disposition de personnels ont été signées au cours de l'année entre le SDIS et des entreprises locales :

- Au titre du mécénat :
  - ➔ OGF à Jussey (*photo 1*) : spécialisée dans la production de cercueils, l'entreprise emploie environ 120 personnes. La convention concerne 1 salarié, volontaire au centre d'intervention de Jussey.
  - ➔ FIVE CINETIC à Héricourt (*photo 2*) : spécialisée dans la conception et la réalisation de machines spéciales, l'entreprise emploie environ 140 personnes. La convention concerne 1 salariée, volontaire au centre d'intervention principal d'Héricourt.
  - ➔ SARL BORNE à Poyans : spécialisée dans la culture de céréales, la société emploie 2 personnes. La convention concerne 1 salarié, volontaire au centre d'intervention d'Autrey lès Gray.
- Par le biais d'une convention de mise à disposition double "Opérationnel et Formation"
  - ➔ ORANGE à Vesoul (*photo 3*) : spécialisée dans les services en matière de télécommunication, l'entreprise emploie environ 15 personnes. La convention concerne 1 salarié, volontaire au centre d'intervention principal de Vesoul.
  - ➔ CRIT INTERIM à Arc lès Gray : La convention concerne 1 salarié de l'entreprise MAGYAR, spécialisée dans la fabrication de citernes pour le transport de produits liquides. Cet employé est volontaire au centre d'intervention principal de Gray.

Ces conventions fixent les conditions et les modalités de la disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires employés dans ces entreprises et titulaires d'un engagement au sein d'un centre du département. Ces employeurs contribuent ainsi à l'effort citoyen en faveur du développement du volontariat.



2018

## Le SDIS édite une plaquette "Bilan et objectifs - Développement du volontariat"

Afin que les élus haut-saônois disposent d'une vision claire du volontariat en Haute-Saône, le service COM du SDIS a réalisé, en collaboration avec la "Mission volontariat", une plaquette qui :

- dresse l'état des lieux du volontariat en Haute-Saône,
- établit le bilan des actions menées depuis la signature du « plan d'actions pour le développement du volontariat » signé, en Haute-Saône, le 13 décembre 2014,
- fixe de nouveaux objectifs répondant aux objectifs nationaux. Certains sont d'ailleurs déjà atteints actuellement au niveau départemental.

Ce document constitue le pendant du plan d'action national pour le volontariat, présenté par le ministre de l'Intérieur à l'occasion du 125<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers qui s'est tenu du 26 au 29 septembre 2018 à Bourg-en-Bresse.

Cette plaquette a été présentée en décembre aux membres du conseil d'administration du SDIS. Elle est consultable en ligne sous le lien : <https://www.sdis70.fr/publications/autres-publications.htm>



## Bilan et objectifs "Développement du volontariat"

2018

## Les classes de cadets sont reconduites

Le dispositif de cadets de la sécurité civile, mis en place en 2017, a été reconduit en 2018. L'objectif était à la base de sélectionner des collégiés en milieu rural, sur des secteurs déficitaires en sapeurs-pompiers volontaires.

Ainsi, la promotion 2017-2018, constituée de 2 classes des collèges de Jussey et Champagny, comptait 34 jeunes. La promotion 2018-2019, qui a fait sa rentrée en septembre, compte, quant à elle, 37 élèves issus des mêmes collèges. Au total, sur les 3 années d'existence des classes de cadets de la sécurité, 111 élèves ont suivi le cursus de formation.

Ce projet citoyen, porté par la préfecture, le Département, le SDIS et la DS-DEN, est réservé prioritairement aux élèves de 4e sur la base du volontariat.

Une équipe de sapeurs-pompiers du SDIS assure la formation de ces groupes, en partenariat avec des enseignants de l'éducation nationale, pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de février et de Pâques. Une journée de formation a également lieu à Vesoul à la fin du mois de juin. Au total, 5 journées de formation sont assurées par le SDIS.

Si le bénéfice pédagogique et humain n'est plus à démontrer pour les jeunes cadets, le SDIS peut également être satisfait du résultat. En effet, sur les 2 premières promotions, les classes de cadets ont permis le recrutement de 4 JSP. L'un d'entre eux est aujourd'hui sapeur-pompier volontaire. Gageons que d'autres cadets suivront cette voie et que les promotions à venir verront encore la naissance de nouvelles vocations et de nouveaux engagements sapeurs-pompiers.

Le SDIS, de son côté, entend bien poursuivre ce dispositif. A la rentrée 2019, une troisième classe de cadets devrait voir le jour à Dampierre sur Salon.



2018

## Une motion en soutien aux sapeurs-pompiers de France est signée

Face au risque de voir une directive européenne de 2003 (qui considère le temps de volontariat des pompiers comme du temps de travail) transposée en droit français, le conseil d'administration du SDIS de la Haute-Saône a adopté, en décembre 2018, une motion qui sollicite l'engagement du Ministre de l'Intérieur contre la transposition en droit français de la Directive Européenne sur le Temps de Travail (DETT) afin de garantir aux sapeurs-pompiers volontaires la poursuite de leur engagement citoyen.

En Haute-Saône, avec près de 63 000 heures passées en intervention chaque année, les sapeurs-pompiers volontaires assurent plus des trois quarts de l'activité opérationnelle. Comment assurer demain la sécurité de nos concitoyens si le temps de travail et l'activité de sapeur-pompier sont plafonnés à 48 heures par semaine ?

Face à la nécessité de défendre ce service public qui fonctionne bien et qui constitue un des piliers de la sécurité civile de notre République, le projet de motion a également été transmis à l'ensemble des communautés de communes et mairies du département afin qu'elles délibèrent à leur tour si elles le souhaitent.

Le Département, 6 communautés de communes et 51 communes ont également adopté cette motion qui sera transmise au cours du premier trimestre 2019 au Ministre de l'Intérieur.

2018

## Un formulaire de demande de renseignements est mis en place sur le site internet du SDIS et sur Facebook

Grâce à ce formulaire, toute personne souhaitant se renseigner ou obtenir un dossier d'engagement peut laisser ses coordonnées afin que le chef du centre le plus proche de son lieu d'habitation la recontacte dans les plus brefs délais.

L'objectif est de faciliter la prise de contact d'éventuels candidats à un engagement de sapeur-pompier car, en matière d'engagement, c'est souvent le premier pas qui coûte. Appréhension, peur de déranger, timidité, les personnes intéressées ont parfois du mal à franchir la porte de la caserne pour venir se renseigner. De plus, hormis pour les centres d'intervention principaux où les intéressés peuvent toujours trouver un interlocuteur, dans les centres d'intervention et de première intervention, c'est une autre affaire.

Dorénavant, ce sont les chefs de centre qui viennent à la rencontre des personnes ayant manifesté leur intérêt via le formulaire.

Les résultats sont encourageants puisque le SDIS a enregistré 57 demandes via le site internet.

Ces demandes ont été transmises par la mission "Volontariat" aux chefs des centres situés à proximité du lieu d'habitation des personnes ayant complété le formulaire de manière à ce qu'ils les contactent personnellement.

**Au 31 décembre 2018, 16 personnes ont été engagées par ce biais.**



**Direction Départementale  
des Services d'Incendie et de Secours  
de la Haute-Saône**

**4 rue Lucie et Raymond AUBRAC  
BP 40005 - 70001 VESOUL CEDEX**

**Tél. : 03 84 96 76 00 - Fax : 03 84 96 76 18**

**Courriel : [sdis70@sdis70.fr](mailto:sdis70@sdis70.fr)**

